

2011

BILAN

DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN D'ACTION
GOUVERNEMENTAL

POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

*Pour que l'égalité de droit
devienne une égalité de fait*

Novembre 2015

2015

La présente publication a été rédigée par le Secrétariat à la condition féminine, avec la collaboration des ministères et des organismes engagés dans le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015.

Coordination

Secrétariat à la condition féminine

Révision linguistique

Judith Tremblay

Conception et graphisme

Pige communication

ISBN: 978-2-550-74526-6 (PDF)

Le document peut être consulté sous la rubrique « Publications »
du site Web du Secrétariat à la condition féminine: www.scf.gouv.qc.ca.

Dépôt légal 2015

MOT DE LA MINISTRE

**Ministre de la Justice, Procureure générale du Québec
et ministre responsable de la Condition féminine**

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 est le deuxième plan d'action mis en œuvre dans le cadre de la politique gouvernementale lancée en 2006 et intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

Il contient 102 mesures réunies sous sept grandes orientations. Elles ont notamment permis de soutenir une diversité de groupes et de projets qui ont contribué à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité de plus en plus présente dans de multiples sphères d'activité et dans toutes les régions du Québec.

J'aimerais remercier les 26 ministères et organismes qui se sont initialement engagés à le mettre en œuvre ainsi que les multiples partenaires qui se sont joints à cette démarche rassembleuse qui contribue à notre épanouissement.

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 a été prolongé, cette période étant propice à la préparation d'un prochain plan d'action.

Ce moment de transition est donc l'occasion de prendre la mesure de nos avancées et d'envisager l'avenir avec confiance, pour un Québec soucieux d'instaurer de meilleurs rapports égalitaires qui contribueront à améliorer les conditions de vie des femmes et qui profiteront à l'ensemble de la société québécoise.

Stéphanie Vallée

LISTE DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES PARTENAIRES (SIGLES)

Les ministères et les organismes responsables d'actions

Commission de la construction du Québec (CCQ)
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)
Commission de l'équité salariale (CES)
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)
Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP)
Curateur public
Institut de la statistique du Québec (ISQ)
Ministère de la Culture et des Communications (MCC)
Ministère de la Famille
Ministère de la Famille – Secrétariat aux aînés
Ministère de la Justice du Québec (MJQ)
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
Ministère de la Sécurité publique (MSP)
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE)
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR)
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
Ministère des Finances du Québec (MFQ)
Ministère du Tourisme (MTO)
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)
Secrétariat à la condition féminine (SCF)
Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)
Secrétariat aux emplois supérieurs (SES)
Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)
Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
Société d'habitation du Québec (SHQ)
Télé-Québec

Les ministères et les organismes collaborateurs

Directeur général des élections du Québec (DGEQ)
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Ministère des Transports du Québec (MTQ)
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
Office de la protection du consommateur (OPC)
Secrétariat à la jeunesse (SAJ)

Les partenaires

Agences de la santé et des services sociaux (ASSS)
Anorexie et boulimie Québec (ANEB)
Association des aides familiales du Québec (AAFQ)
Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ)
Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)
Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS)

Associations sectorielles paritaires pour la santé et la sécurité du travail (ASST)
 Autorité des marchés financiers (AMF)
 Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
 Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF)
 Centres de santé et de services sociaux (CSSS)
 Collège des médecins du Québec (CMQ)
 Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)
 Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)
 Conférences régionales des élus (CRE)
 Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
 École nationale d'administration publique (ENAP)
 École nationale de police du Québec (ENPQ)
 Égale Action – Égalité par l'activité sportive (Égale Action)
 Emploi-Québec
 ÉquiLibre – Groupe d'action sur le poids (ÉquiLibre)
 Fédération des cégeps
 Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
 Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ)
 Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ)
 Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)
 Femmes autochtones du Québec (FAQ)
 Femmes en parcours innovateur (FPI)
 Femmessor
 Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)
 Forums jeunesse régionaux
 Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD)
 Institut canadien pour la sécurité des patients (ICSP)
 Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST)
 Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
 Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ)
 Municipalités régionales de comté (MRC)
 Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ)
 Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)
 Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ)
 Organismes à but non lucratif (OBNL)
 Organismes communautaires Famille (OCF)
 Organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine
 Registraire des entreprises du Québec (REQ)
 Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ)
 Regroupement Les Sages-femmes du Québec (RSFQ)
 Regroupement pour la valorisation de la paternité (RVP)
 Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF)
 Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC)
 Revenu Québec
 Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
 Services Québec
 Société de gestion du Fonds des proches aidants
 Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec (TCFJRQ)
 Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
 Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM)
 Tables régionales de groupes de femmes et leur réseau
 Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)
 Union des municipalités du Québec (UMQ)
 Université de Montréal (UdeM)
 Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
 Y des femmes de Montréal

AVERTISSEMENT

Nous retenons le nom et la mission des ministères et des organismes en date du 31 mars 2015, soit au moment de la fin de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015.

Il importe de souligner que les changements suivants sont survenus au cours de la période de mise en œuvre du plan d'action, influençant par le fait même le nombre de ministères et d'organismes y prenant part:

- Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) relève de la ministre de la Justice, Procureure générale du Québec, ministre responsable de la Condition féminine et de ce fait, est rattaché au ministère de la Justice du Québec (MJQ);
- Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) est devenu le ministère de la Culture et des Communications (MCC);
- Le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) est devenu le ministère de la Famille; le Secrétariat aux aînés est rattaché à ce ministère;
- Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) est devenu le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) est devenu le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);
- Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) est devenu le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE);
- Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) sont désignés sous le nom de ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);
- Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est devenu le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- Le ministère du Travail (MTRAV) et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) sont désignés sous le nom de ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);
- Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est devenu le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2011-2015 – EN BREF	2
LES INSTRUMENTS DE LA GOUVERNANCE	4
1 LES STRUCTURES ORGANISATIONNELLES	4
2 TROIS APPROCHES POUR AGIR SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	4
3 L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES	4
4 UN SYSTÈME DE REDDITION DE COMPTES	5
5 UNE CONSULTATION PUBLIQUE	5
6 DES PARTENAIRES LOCAUX, RÉGIONAUX ET NATIONAUX ENGAGÉS POUR L'ÉGALITÉ	5
7 LE PRIX ÉGALITÉ	6
RAYONNEMENT PANCANADIEN ET INTERNATIONAL	6
LES ORIENTATIONS ET LES MESURES	7
ORIENTATION 1: POUR LA PROMOTION DE MODÈLES ET DE COMPORTEMENTS ÉGALITAIRES	7
Objectif 1.1: Favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes	7
Objectif 1.2: Promouvoir une sexualité saine, responsable et égalitaire auprès des jeunes	12
Objectif 1.3: Soutenir l'apprentissage et l'exercice égalitaire du rôle parental	14
Objectif 1.4: Inciter les milieux de la mode, des médias, de la publicité et de l'industrie de la musique et de la vidéo, les créatrices et les créateurs ainsi que les milieux du sport et des loisirs à promouvoir des rôles et des comportements non sexistes	14
Objectif 1.5: Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes dans un contexte de diversité croissante sur le plan culturel et religieux	18
ORIENTATION 2: VERS L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	18
Objectif 2.1: Favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaires	19
Objectif 2.2: Soutenir de façon plus particulière l'intégration et le maintien en emploi des femmes	23
Objectif 2.3: Poursuivre les programmes d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes	25
Objectif 2.4: Poursuivre la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale et viser l'amélioration des conditions salariales des femmes	29
Objectif 2.5: Soutenir l'entrepreneuriat des femmes	32
Objectif 2.6: Améliorer la sécurité économique des femmes tout au long de leur parcours de vie	34

ORIENTATION 3: VERS UNE MEILLEURE CONCILIATION DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET PROFESSIONNELLES OU SCOLAIRES	37
Objectif 3.1: Favoriser la répartition équitable des responsabilités familiales et soutenir les femmes et les hommes dans la conciliation de leurs responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires ..	38
Objectif 3.2: Encourager les milieux de travail à instaurer des mesures de conciliation travail-famille dans les secteurs à prédominance tant masculine que féminine	40
Objectif 3.3: Intensifier la collaboration et le partenariat des divers acteurs des milieux de vie	41
ORIENTATION 4: POUR DES APPROCHES EN SANTÉ ADAPTÉES AUX SPÉCIFICITÉS DES FEMMES	42
Objectif 4.1: Adapter les soins de santé et les services sociaux aux besoins particuliers des femmes et de certains groupes	42
Objectif 4.2: Sensibiliser les milieux de travail à la prévention des lésions professionnelles chez les femmes	47
ORIENTATION 5: POUR LE RESPECT DE L'INTÉGRITÉ DES FEMMES ET LEUR SÉCURITÉ DANS TOUS LES MILIEUX DE VIE	48
Objectif 5.1: Prévenir et contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles	48
Objectif 5.2: Prévenir et contrer l'exploitation sexuelle, la traite des femmes et les autres problématiques de violence en émergence	54
ORIENTATION 6: VERS UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES FEMMES AUX INSTANCES DÉCISIONNELLES	56
Objectif 6.1: Viser la parité de représentation dans les lieux de pouvoir	56
ORIENTATION 7: POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS TOUTES LES RÉGIONS, EN TENANT COMPTE DE LEURS SPÉCIFICITÉS	60
Objectif 7.1: Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance locale et régionale	60
CONCLUSION	65

INTRODUCTION

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, découlant de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* lancée en 2006, est l'une des pièces de l'ensemble de l'intervention gouvernementale destinée à faire du Québec une société juste et égalitaire. Au cours des quatre années de mise en œuvre du plan d'action, le gouvernement a multiplié ses efforts et a rallié l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les partenaires sociaux afin de faire avancer l'égalité au Québec.

Le SCF dont la mission est de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes coordonne notamment la mise en œuvre de la politique et du plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Présentation du plan d'action

Faisant suite à un premier plan d'action mis en œuvre pendant la période 2007-2011, le plan d'action 2011-2015 contient 102 mesures rejoignant sept grandes orientations qui réunissaient, à l'origine, 26 ministères et organismes. Son cadre financier a permis la réalisation de mesures sous la responsabilité de trois ministères : le MJQ, le ministère de la Famille et le MTESS.

Conformément à ce qui a été signifié au printemps 2015, le plan d'action a été prolongé. Cette période de transition a par ailleurs permis d'enclencher les travaux d'actualisation des interventions gouvernementales en matière de violence à caractère sexuel et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans ce bilan, le gouvernement fait état de la réalisation des engagements inscrits au plan d'action pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2015. Les réalisations relevant des sept instruments de la gouvernance et des 102 mesures du plan d'action y sont présentées. Des actions qui n'ont pas été initialement prévues au plan d'action sont également rapportées.

Méthodologie et reddition de comptes

En cohérence avec la Loi sur l'administration publique, qui instaure une gestion par résultats, le SCF a mis en place un système de reddition de comptes – instrument de gouvernance IV – afin d'assurer le suivi des actions réalisées par les ministères et les organismes. Chaque année, ces derniers ont rendu compte de l'état d'avancement des mesures inscrites au plan d'action, sur la base de cibles et d'indicateurs prédéfinis et rigoureux. Certains indicateurs tentent de démontrer les effets tangibles des mesures sur les groupes cibles. D'autres indicateurs permettent de vérifier la réalisation des mesures pour lesquelles les ministères et les organismes s'étaient engagés. À ce titre, chaque ministère et organisme est responsable de la précision de l'information transmise.

Ce bilan s'ouvre sur une section présentant le plan d'action en bref. Puis, chacun des instruments de la gouvernance ainsi que le rayonnement que connaît le Québec sur les scènes pancanadienne et internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sont abordés. La majeure partie du document met par la suite en lumière les mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 en fonction de chacune des orientations et sur la base des données disponibles en date de sa publication. Le tout se conclut sur une réflexion quant aux principaux constats, défis et suites qu'il convient d'envisager. Le présent bilan témoigne de l'engagement de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux qui ont œuvré de concert afin qu'au Québec, l'égalité de droit devienne une égalité de fait.

LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2011-2015 – EN BREF

Pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes et mobiliser les partenaires ministériels autour de la dimension stratégique de l'égalité entre les sexes, le plan d'action contient des mesures novatrices et porteuses qui témoignent de la pérennité de la mobilisation gouvernementale pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Afin de convenir de telles mesures, le gouvernement a fait une analyse attentive des nombreuses recommandations exprimées par divers groupes consultés dans le cadre de l'élaboration de ce deuxième plan d'action. La section suivante permet un survol du plan d'action en chiffres, puis présente les principaux faits saillants qui en ressortent.

Le plan d'action en chiffres

- 7 orientations
- 102 mesures mises en œuvre
- 26 ministères et organismes initialement responsables de mesures
- 8 ministères et organismes initialement collaborateurs
- 63 partenaires
- 83,6% de degré de réalisation des mesures sur une cible de 80%
- 28,8 M \$ au cadre financier initial
- 17 régions administratives touchées, soit la totalité des régions du Québec

Faits saillants

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 a permis de soutenir plusieurs organismes locaux, régionaux et nationaux, dont le Centre de développement femmes et gouvernance qui a pour mission de former et d'accompagner des femmes susceptibles de s'engager à différents niveaux décisionnels publics et privés. Le programme gouvernemental Initiatives de partenariat contribue à ce titre au financement de projets dans toutes les régions du Québec. Un total de 65 projets a été soutenu par le biais de ce programme pendant la période de mise en œuvre du plan d'action. Le soutien aux tables régionales de groupes de femmes du Québec et à leur réseau, qui participent à la dynamique régionale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, a quant à lui été assuré par le biais du programme Accords de partenariat, alors que le programme À égalité pour décider a permis de financer 45 projets favorisant l'augmentation du nombre de femmes qui occupent des postes de décision dans les instances locales et régionales, le tout sur une période de quatre années.

Du côté de la recherche, le SCF en collaboration avec le FRQSC s'est engagé dans la réalisation de trois publications d'envergure: une première, *Étude sur la progression et la rétention des femmes dans les professions et métiers ayant été réservés aux hommes*; une deuxième, *Mieux connaître les parcours des femmes en situation d'itinérance pour mieux agir*; une dernière, *Conséquences physiques, psychologiques, relationnelles et sociales de la prostitution sur les filles et les femmes au Québec*. Les grands courants qui jalonnent les différentes formes de violence faite aux femmes sur les plans de la recherche, des politiques et des programmes développés au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde ont également été sujets à la réalisation d'un projet d'étude. Enfin, un portrait de l'offre Web en matière d'information sur la violence conjugale, familiale et sexuelle a été dressé. Ces recherches, financées par le biais des crédits octroyés par le plan d'action, n'avaient initialement pas été prévues dans sa mise en œuvre.

Plusieurs réalisations, soutenues et déployées dans le cadre du plan d'action, ont été menées à travers le Québec afin de faire la promotion de modèles et de comportements égalitaires. Ainsi, des outils et des événements destinés aux membres du personnel des services de garde éducatifs à l'enfance et à ceux des écoles primaires et secondaires, aux parents et à la population en général ont été réalisés, portant notamment sur l'hypersexualisation, les stéréotypes sexuels et sexistes et une sexualité saine, responsable et égalitaire. Le plan d'action de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée a également été mis en œuvre en ce sens.

Des efforts particuliers ont d'autre part été déployés afin d'œuvrer à prévenir et à contrer la violence conjugale ainsi que les agressions sexuelles, en plus d'agir pour prévenir l'exploitation sexuelle. À cet effet, mentionnons le lancement du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle et la publication de son rapport.

Pour une toute première fois, le gouvernement s'est doté d'un plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes regroupant plusieurs ministères et organismes et visant l'intégration de la préoccupation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les façons de faire et les décisions de ses instances par le biais de certains projets spécifiques, et ce, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015.

LES INSTRUMENTS DE LA GOUVERNANCE

Sept instruments de la gouvernance inscrits dans le plan d'action visent à ancrer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'appareil de l'État. Les pages qui suivent exposent le bilan des réalisations menées pour chacun de ces instruments avant de se conclure par la présentation du rayonnement qu'a connu le Québec sur les scènes pancanadienne et internationale au cours de la période couvrant la mise en œuvre du plan d'action.

1 LES STRUCTURES ORGANISATIONNELLES

Quatre structures organisationnelles soutiennent le gouvernement dans sa mission de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Au cours de la mise en œuvre du plan d'action, ces structures ont été maintenues :

- Les responsabilités de la ministre inscrites dans la Loi sur le ministère de la Famille, des Ainés et de la Condition féminine;
- Le SCF¹;
- Le Conseil du statut de la femme;
- Le Réseau des responsables en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Sept rencontres du Réseau ont été tenues par le SCF de 2011 à 2015.

2 TROIS APPROCHES POUR AGIR SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

La politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* dans laquelle s'inscrit le plan d'action a identifié trois approches pour intervenir sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'approche spécifique permet de concevoir des mesures particulières servant à corriger certaines discriminations liées au sexe qui sont toujours persistantes, dont la discrimination systémique.

L'approche transversale vise à prévenir les inégalités susceptibles de résulter d'une mesure ou d'un projet mis en œuvre par le gouvernement ou par les instances locales ou régionales. Elle est principalement mise de l'avant par l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) à travers un [plan d'action en soi](#).

L'approche sociétale vise pour sa part la modification des rapports sociaux entre les femmes et les hommes ainsi que l'instauration d'une culture de l'égalité dans les institutions.

Le plan d'action s'inspire de chacune de ces trois approches. En effet, 79 mesures (77%) s'inspirent exclusivement ou en partie de l'approche spécifique et 50 mesures (49%), exclusivement ou en partie de l'approche sociétale. Comme cela a été mentionné précédemment, l'approche transversale est mise de l'avant par le troisième instrument de la gouvernance.

3 L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES

L'ADS a pour objet de prévenir la reproduction ou la création d'inégalités en discernant, sur la base des réalités et des besoins différenciés selon les sexes, les effets distincts sur les femmes et sur les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet. Un plan d'action en matière d'ADS a été produit, poursuivant cinq objectifs :

1. Le SCF a d'abord été rattaché au MCCCJ jusqu'au 21 septembre 2012, ensuite au MESS jusqu'au 24 avril 2014, puis au MJQ.

1. Mettre en œuvre des projets intégrant l'ADS au sein des ministères et des organismes;
2. Consolider l'offre de services;
3. Soutenir les ministères et les organismes dans une approche facilitant la systématisation;
4. Consolider la structure de gouvernance;
5. Assurer le rayonnement de l'ADS.

Au 31 mars 2015, le degré moyen de réalisation des mesures inscrites au Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 atteignait 82%.

Pour obtenir plus d'information sur les réalisations du gouvernement en matière d'ADS, il est possible de consulter le *Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015* sous la rubrique « Publications » du [site du SCF](#).

4 UN SYSTÈME DE REDDITION DE COMPTES

Afin d'assurer le suivi des actions réalisées par les ministères et les organismes, le SCF s'est assuré de coordonner la reddition de comptes annuelle du plan d'action 2011-2015. Pour ce faire, l'utilisation de fiches de transmission des résultats, uniques à chacun des instruments de la gouvernance et des mesures du plan d'action, a été bénéfique. Ces fiches étaient assorties d'indicateurs de performance et de cibles quadriennales mesurables suivant lesquels les ministères et les organismes engagés devaient fournir des résultats cumulatifs annuellement. Au total, 100% des ministères et des organismes engagés ont transmis de telles fiches pour chacune des actions sous leur responsabilité.

5 UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Au terme de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, la publication du *Portrait statistique de l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes* par le SCF permet de mesurer l'évolution de l'égalité et de définir les priorités sur lesquelles il est nécessaire de se pencher pour l'avenir. La contribution des ministères et des organismes, conjuguée à la consultation du grand public, des groupes de femmes ainsi que de diverses organisations, est essentielle afin que le Québec se dote des meilleurs moyens pour progresser vers l'égalité.

6 DES PARTENAIRES LOCAUX, RÉGIONAUX ET NATIONAUX ENGAGÉS POUR L'ÉGALITÉ

L'approche sociétale de la politique pour l'égalité vise la mobilisation des différentes composantes de la société pour atteindre l'égalité de fait. Pour y parvenir, le partenariat constitue un des instruments de la gouvernance mis à contribution. Entre 2011 et 2015, le SCF a conclu 45 ententes de partenariat sur les plans national, régional et local.

- Vingt et une² ententes régionales en matière d'égalité ont été conclues avec les CRE³ et leurs partenaires, pour la plupart d'une durée de quatre ans (2011-2015), afin de permettre la réalisation de projets régionaux en lien avec la politique gouvernementale en matière d'égalité, et ce, dans toutes les régions du Québec, selon leurs spécificités.
- Dix-huit Accords de partenariat ont été conclus avec les tables régionales de groupes de femmes du Québec et leur réseau, pour une durée de quatre ans, afin de les soutenir dans le développement de partenariats locaux et régionaux en vue de faire progresser l'égalité dans toutes les régions du Québec.

2. Trois CRE ou leur équivalent étaient actives dans chacune des régions administratives de la Montérégie et du Nord-du-Québec.

3. Une nouvelle entente sur la gouvernance régionale et un pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités ont été signés en novembre 2014. Cette nouvelle gouvernance prévoyait l'abolition des CRE et le transfert de leurs responsabilités aux municipalités régionales de comté (MRC) pour 2015. Source: Site du premier ministre du Québec, [communiqué du 5 novembre 2014](#).

- Des ententes ont été conclues avec le Groupe Femmes, Politique et Démocratie et l'ENAP pendant la période 2011-2015 afin de soutenir le Centre de développement femmes et gouvernance, qui forme et accompagne des femmes susceptibles de s'engager à différents niveaux décisionnels publics et privés.

De plus, quatre projets jeunesse concertés ont été soutenus dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, soit le projet Roxane de la Maison d'hébergement Équinoxe, le projet Formation d'entraîneurs pour clientèle féminine de l'organisme Loisir Sport Outaouais, le projet L'égalité entre les femmes et les hommes chez les jeunes de la TCFJRQ en collaboration avec quatre forums jeunesse régionaux et le projet concerté sur la persévérance scolaire Enjeux et perspectives d'intervention chez les filles et les garçons du Réseau réussite Montréal en collaboration avec Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles. De plus, une recension d'outils développés dans les régions faisant la promotion des rapports égalitaires a été effectuée afin de bonifier un portail Web sur les stéréotypes sexuels en développement au SCF.

L'égalité entre les femmes et les hommes ne peut se réaliser sans la participation engagée de l'ensemble de la société, tant sur le plan national que régional et local. Cette approche territoriale et partenariale a suscité la mise sur pied et la réalisation de centaines de projets régionaux pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

7 LE PRIX ÉGALITÉ

Chaque année de la mise en œuvre du plan d'action, le Prix Égalité a permis de récompenser des projets visant l'atteinte de l'égalité et répondant à l'une des six grandes orientations de la politique en égalité. De plus, un prix « Coup de cœur » a été remis au projet ayant reçu le plus de votes du public lors de chacune des éditions.

En tout, le SCF a reçu 218 candidatures entre 2011 et 2015, en provenance de quinze des dix-sept régions du Québec.

Dans le cadre du 75^e anniversaire de l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des Québécoises aux élections provinciales, le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, et la ministre de la Justice, Procureure générale du Québec et ministre responsable de la Condition féminine, M^{me} Stéphanie Vallée, ont honoré la mémoire de M^{me} Thérèse Casgrain en reconnaissant, entre autres, ses actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes par le changement de nom Prix Égalité pour Prix Égalité Thérèse-Casgrain.

RAYONNEMENT PANCANADIEN ET INTERNATIONAL

Pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, l'État québécois a participé, à titre de membre à part entière de l'Organisation internationale de la Francophonie, à la Concertation francophone de haut niveau qui a lieu régulièrement à New York, lors de la Commission de la condition de la femme. Il a activement contribué aux travaux entourant l'adoption, en 2010, d'une première Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes et celle, en 2013, du Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles. Le gouvernement du Québec a poursuivi son engagement dans le Projet d'appui au renforcement de la gestion publique en Haïti (PARGEP), dans le cadre duquel, grâce au soutien du SCF, une première politique en égalité entre les femmes et les hommes a été adoptée en mars 2015.

La présence du Québec à des rencontres internationales et intergouvernementales permet de maintenir une vision d'ensemble des thèmes prioritaires discutés au Canada et ailleurs dans le monde, et de connaître les tendances qui se dessinent afin d'orienter ses actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. À ce sujet, il s'est entre autres inspiré de certaines idées novatrices ou de nouvelles stratégies, telles que le congé parental, la présence des femmes dans les conseils d'administration ou dans les métiers traditionnellement masculins et le rôle des hommes dans la promotion de l'égalité. Ses avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes suscitent d'ailleurs l'intérêt tant des provinces et des territoires du Canada que des délégations étrangères en visite au Québec.

LES ORIENTATIONS ET LES MESURES

ORIENTATION 1

POUR LA PROMOTION DE MODÈLES ET DE COMPORTEMENTS ÉGALITAIRES

La promotion des rapports égalitaires dans différents lieux de socialisation et dès le plus jeune âge constitue une priorité pour le gouvernement.

La première orientation du plan d'action s'intéressait à promouvoir des modèles et des comportements égalitaires auprès des jeunes, afin d'éveiller leur esprit critique à l'égard des stéréotypes sexuels et sexistes véhiculés, notamment, par une sexualisation omniprésente dans les médias. Elle visait la valorisation de la paternité dans le dessein de décloisonner les rôles attendus selon le sexe dans le couple et la famille, en plus de concerner les différents milieux de la mode, de l'éducation, de la culture, des médias et du sport, importants vecteurs d'influence des constructions de l'identité sexuelle.

Objectif 1.1 : Favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes

MESURE 1

SENSIBILISER LE PERSONNEL DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE À L'ÉGARD DES STÉRÉOTYPES SEXUELS

Groupe cible: les membres du personnel des services de garde éducatifs, particulièrement les éducatrices et les éducateurs

Responsable: SCF

Collaborateur: ministère de la Famille

Partenaires: associations nationales et régionales de services de garde éducatifs, établissements et milieux offrant des services de garde éducatifs

Diffuser un DVD qui aborde la question des stéréotypes par la simulation de situations quotidiennes ainsi qu'un guide d'accompagnement et assurer la formation et l'accompagnement dans ce secteur.

Réalisations

Matériel vidéo et formation *D'égal(e) à égaux*

- 8 650 copies du DVD *D'égal(e) à égaux* ont été distribuées, entre autres dans les centres de la petite enfance, les garderies et les milieux familiaux partout au Québec;
- Le DVD a été adapté afin de concevoir 8 capsules Web;
- 544 personnes ont été jointes lors des 29 rencontres de formation *D'égal(e) à égaux, dès la petite enfance*.

Outil d'analyse *Les livres et les jouets ont-ils un sexe?*

- Près de 4 700 exemplaires de l'ouvrage *Les livres et les jouets ont-ils un sexe?* ont été distribués dans tous les services de garde éducatifs à l'enfance;
- 4 686 exemplaires supplémentaires ont été destinés aux services de garde éducatifs à l'enfance privés, aux cégeps et aux universités.

Portail Web sur les stéréotypes sexuels – Volet 1. Personnel des services de garde éducatifs à l'enfance

- Un portail Web ayant comme objectif de regrouper et de rendre accessibles l'information et les outils développés pour sensibiliser les milieux de garde éducatifs à l'enfance, les membres du personnel scolaire et les parents aux stéréotypes sexuels et sexistes ainsi qu'aux rapports égalitaires a été développé et sera mis en ligne.

MESURE 2

TENIR DES RENCONTRES DE SENSIBILISATION AUPRÈS DE REPRÉSENTANTES ET DE REPRÉSENTANTS DU MILIEU SCOLAIRE EN MATIÈRE DE STÉRÉOTYPES SEXUELS

Groupe cible: les membres du personnel des commissions scolaires, notamment les conseillères et les conseillers pédagogiques et d'orientation

Responsable: SCF

Collaborateur: MEESR

Partenaires: milieux scolaires

Porter attention aux réalités qui entretiennent le processus de construction de l'identification sexuée dans un cadre scolaire afin d'instaurer des rapports égalitaires et de contribuer à une plus grande persévérance scolaire des élèves et à une diversification des rôles sociaux.

Réalisations

Formation sur les stéréotypes sexuels

- 173 représentantes et représentants du milieu scolaire ont été joints au cours de journées de formation visant leur sensibilisation en matière de stéréotypes sexuels;
- 15 ateliers de formation d'une durée de 6 heures et portant sur le thème *Promouvoir des rapports égalitaires en milieu scolaire* ont été tenus dans plusieurs régions du Québec sur la période 2011-2013;
- La distribution d'un dépliant et l'envoi d'invitations à la formation ont été effectués; ces efforts de promotion n'ont finalement pas suscité les inscriptions escomptées.

MESURE 3

DIFFUSER, AUPRÈS DU PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES, UN OUTIL AYANT POUR OBJET LA SENSIBILISATION AUX STÉRÉOTYPES

Groupe cible: les membres du personnel des écoles primaires et secondaires, particulièrement les enseignantes et les enseignants

Responsable: SCF

Collaborateur: MEESR

Partenaires: syndicats, commissions scolaires et écoles, y compris les services de garde en milieu scolaire

Élaborer et diffuser un outil de sensibilisation permettant une prise de conscience de la part du personnel enseignant pour mener à l'adoption de pratiques qui feront la promotion de l'égalité.

Réalisations

Portail Web sur les stéréotypes sexuels – Volet 2. Personnel des écoles primaires et secondaires

- Un portail Web ayant comme objectif de regrouper et de rendre accessibles l'information et les outils développés pour sensibiliser les milieux de garde éducatifs à l'enfance, les membres du personnel scolaire et les parents aux stéréotypes sexuels et sexistes ainsi qu'aux rapports égalitaires a été développé et sera mis en ligne;

- 220 membres du personnel scolaire ont participé à une enquête à l'égard des stéréotypes sexuels chez les enfants d'âge scolaire;
- Les enjeux suivants ont été identifiés: les préoccupations liées à l'image corporelle, la réussite scolaire, les choix scolaires et professionnels, l'identité sexuelle, la sexualisation de l'espace public, le partage des tâches et les rôles sociaux.

MESURE 4

METTRE À LA DISPOSITION DES SPÉCIALISTES ET DES PERSONNES-RESSOURCES UN RÉPERTOIRE DE RESSOURCES CULTURE-ÉDUCATION EXEMPT DE STÉRÉOTYPES SEXUELS ET SEXISTES

Groupe cible: les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire

Responsable: MCC

Collaborateur: MEESR

Partenaire: UNEQ

S'assurer que le Répertoire de ressources culture-éducation offre aux jeunes du primaire et du secondaire des activités culturelles exemptes de stéréotypes sexuels ou sexistes.

Réalisations

Démarches liées au Répertoire de ressources culture-éducation

- Une analyse différenciée selon les sexes des activités culturelles destinées aux jeunes dans le Répertoire a été effectuée;
- Un nouveau critère a été introduit dans les grilles d'évaluation des projets des artistes et des écrivaines et des écrivains visant à offrir des activités exemptes de stéréotypes sexuels et sexistes;
- Un document de formation à l'intention des comités de sélection des projets inscrits au Répertoire a été produit et une formation leur a été adressée;
- Le Répertoire a été mis à jour, notamment en septembre 2014.

MESURE 5

DISTRIBUER DES OUTILS DESTINÉS AUX PARENTS, EN VUE DE LES SENSIBILISER AUX RAPPORTS ÉGALITAIRES

Groupe cible: les parents des enfants qui fréquentent les services de garde éducatifs ainsi que les écoles primaires et secondaires

Responsable: SCF

Collaborateurs: MEESR, ministère de la Famille, MSSS et SAJ

Partenaires: paliers nationaux, régionaux et locaux en services de garde éducatifs ainsi qu'en milieux scolaire et de la santé

Intervenir tôt auprès des parents, notamment par l'entremise des services de garde éducatifs ou des écoles, pour les sensibiliser aux effets des stéréotypes sexuels sur le développement de leur enfant.

Réalisations

Portail Web sur les stéréotypes sexuels – Volet 3. Parents

- Un portail Web ayant comme objectif de regrouper et de rendre accessibles l'information et les outils développés pour sensibiliser les milieux de garde éducatifs à l'enfance, les membres du personnel scolaire et les parents aux stéréotypes sexuels et sexistes ainsi qu'aux rapports égalitaires a été développé et sera mis en ligne;
- Des recherches thématiques ont été réalisées, de même que des textes vulgarisés;

- C'est en 2013 que les travaux visant la sensibilisation des parents aux rapports égalitaires ont commencé, avec le soutien du Comité pour la promotion de rapports égalitaires en services de garde éducatifs à l'enfance.

MESURE 6

SOUTENIR L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Groupe cible: les établissements d'enseignement supérieur, le personnel enseignant ainsi que les étudiantes et les étudiants

Responsables: MEESR et SCF

Partenaires: cégeps et universités, UdeM

Produire, diffuser et promouvoir divers outils, entre autres par le biais du Web, afin de sensibiliser les établissements d'enseignement postsecondaire aux rapports égalitaires.

Réalisations

Outil l'Égalimètre

- L'outil l'Égalimètre qui permet de colliger des données statistiques sexuées afin d'identifier l'étendue de certaines inégalités a été élaboré;
- Après un test de l'outil effectué auprès du personnel et des étudiantes et des étudiants de l'UdeM, il ressort que l'Égalimètre ne permet pas de dégager les causes possibles des inégalités identifiées, ni d'ultimement vérifier l'impact des politiques institutionnelles. Il n'a donc pas été acheminé à d'autres établissements.

Projet d'outil Web et de guide

- Des discussions et certaines démarches ont eu lieu en vue de produire un outil Web pour favoriser les rapports égalitaires ainsi qu'un guide sur les pratiques susceptibles de favoriser l'intégration et la réussite scolaire des parents qui sont aux études. Une partie de la collecte de l'information devant servir à la conception du guide a été traitée;
- Une réflexion s'avère nécessaire afin d'actualiser les besoins des établissements d'enseignement supérieur en cette matière.

MESURE 7

S'ASSURER QUE LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DIFFUSÉ DANS LES ÉCOLES EST EXEMPT DE STÉRÉOTYPES ET FAIT LA PROMOTION DES RAPPORTS ÉGALITAIRES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Groupe cible: le personnel enseignant ainsi que les élèves du primaire et du secondaire

Responsable: MEESR

Valider que tous les ouvrages présentés par les maisons d'édition répondent aux exigences des critères d'examen des contenus didactiques, dans les textes et dans les illustrations des différents ouvrages, en ce qui concerne les rapports entre les femmes et les hommes sur le plan qualitatif et quantitatif.

Réalisations

Matériel évalué

- Tous les manuels scolaires ainsi que la plupart des ouvrages de référence approuvés doivent être évalués sous les aspects socioculturels;
- 3 manuels, 7 dictionnaires et 3 grammaires ont été évalués pendant la période de mise en œuvre du plan d'action.

Critères d'examen

- Le matériel doit présenter un nombre équivalent de personnages féminins et de personnages masculins dans chacun des champs d'observation : les illustrations, les textes suivis et les textes succincts;
- Les personnages féminins et masculins doivent être représentés dans des rôles variés, équivalents et qui dépassent les responsabilités traditionnellement attribuées à chaque sexe.

MESURE 8

SOUTENIR LA PRISE DE PAROLE DE LEADERS D'OPINION VÉHICULANT UNE VISION POSITIVE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET PRÉSENTANT DES MODÈLES INSPIRANTS

Groupe cible : la population

Responsable : SCF

Saisir les occasions de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes auprès du grand public grâce à des leaders d'opinion positifs et influents, notamment auprès des jeunes ou d'autres groupes cibles et actualiser le discours.

Réalisations

Activités événementielles soutenues

- Dans le cadre des États généraux de l'action et de l'analyse féministe, 2 colloques nationaux, une cinquantaine d'ateliers de consultation, 7 tables de travail, une tournée régionale ainsi qu'un forum national qui a réuni environ 1 100 femmes ont été réalisés par la Fédération des femmes du Québec pour définir collectivement les grandes orientations et les pistes d'action pour que le mouvement des femmes se dote d'un projet féministe de société pour les 20 prochaines années. Un site Web interactif a également été mis en ligne en lien avec ces nombreuses démarches;
- Le projet Approche positive de l'égalité entre les femmes et les hommes de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale a consisté à tenir des ateliers d'information, d'échange et de mobilisation dans plusieurs municipalités du Québec pour joindre des femmes et des hommes de tous les âges;
- Le 30^e anniversaire de la publication de la première édition du livre *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles* a été souligné lors de l'événement rendant hommage aux auteures formant le collectif CLIO, qui a rassemblé plus de 100 personnes;
- 2 forums sur la problématique de l'hypersexualisation ont eu lieu dans l'objectif d'approfondir la réflexion du gouvernement du Québec sur la problématique, réunissant plus de 200 personnes issues des milieux communautaire, de l'éducation et de la santé;
- Une revue des principales études sur les perceptions des jeunes quant à l'égalité a été réalisée, suivie de 3 rencontres de consultation de certains partenaires et de personnes expertes.

MESURE 9

DIFFUSER UNE CAMPAGNE DE PROMOTION DES RAPPORTS ÉGALITAIRES DESTINÉE AU GRAND PUBLIC

Groupe cible : la population

Responsable : SCF

Collaborateurs : MEESR, MSSS, ministère de la Famille et SAJ

Sensibiliser le grand public aux effets négatifs des stéréotypes sexuels, notamment sur les choix de carrière des femmes et des hommes, l'autonomisation économique des femmes, le partage des tâches dans la famille et la violence dans les rapports amoureux.

Réalisations

Les objectifs poursuivis par cette mesure ont été relancés par d'autres moyens que ceux prévus au départ, notamment :

- Un portail Web ayant comme objectif de regrouper et de rendre accessibles l'information et les outils développés pour sensibiliser les milieux de garde éducatifs à l'enfance, les membres du personnel scolaire et les parents aux stéréotypes sexuels et sexistes ainsi qu'aux rapports égalitaires a été développé. Sa mise en ligne est prévue en 2016 ;
- La contribution du SCF à un article paru, en octobre 2014, dans le *Guide des jouets 2015* de la revue *Protégez-vous* dans l'intention de mettre les parents en garde contre le caractère stéréotypé de certains livres et jouets.

Objectif 1.2 : Promouvoir une sexualité saine, responsable et égalitaire auprès des jeunes

MESURE 10

METTRE EN PLACE CHAQUE ANNÉE, POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE JUSQU'À LA FIN DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, DES APPRENTISSAGES EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ DE FAÇON OBLIGATOIRE

Groupe cible : les filles et les garçons, de l'éducation préscolaire jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire

Responsable : MEESR

Collaborateurs : MSSS et SCF

Partenaires : milieux scolaires, partenaires du réseau de la santé et des services sociaux et milieux communautaires

Assurer une éducation à la sexualité qui tienne compte de l'âge et du développement des élèves, et qui s'inscrive en cohérence avec les recommandations de la recherche quant à l'éducation à la sexualité à offrir aux enfants et aux jeunes.

Réalisations

Nouveaux apprentissages

- Un échantillon représentatif d'écoles a été sondé en 2011-2012 et en 2012-2013. Plus de 500 écoles ont répondu à un questionnaire en ligne à chacun de ces temps de collecte. Voir la page 64 dans le rapport annuel de 2011-2012 ; voir page 19 dans le rapport annuel de 2012-2013 ;
- Des travaux visant à définir les apprentissages qui devront être faits chaque année, de l'éducation préscolaire jusqu'à la fin du secondaire, en tenant compte de l'âge et du développement des élèves ont été menés.

Projet pilote

- Le ministre s'est engagé auprès de l'Assemblée nationale, après la tenue d'une commission parlementaire sur l'éducation à la sexualité, à mettre en place un projet pilote afin de permettre à une quinzaine d'écoles de mettre en œuvre les apprentissages prévus.

MESURE 11

ASSURER LA FORMATION DU PERSONNEL SCOLAIRE ET DES PARTENAIRES AU SUJET DE L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Groupe cible: les milieux scolaires et les partenaires visés

Responsable: MEESR

Collaborateur: MSSS

Partenaires: milieux scolaires et partenaires du réseau de la santé et des services sociaux

Revoir le plan de formation visant à soutenir les milieux scolaires et leurs partenaires du réseau de la santé et des services sociaux dans la mise en œuvre d'une démarche d'éducation à la sexualité auprès des élèves des écoles primaires et secondaires.

Réalisations

Plan de formation

- Le Plan de formation a été bonifié afin que le personnel enseignant, le personnel des services éducatifs complémentaires, dont les psychologues et les gestionnaires, soient outillés et à l'aise et que les commissions scolaires aient ce qu'il faut pour soutenir les écoles dans la mise en œuvre des apprentissages obligatoires prévus en éducation à la sexualité;
- Le nouveau Plan de formation sera offert dans une quinzaine d'écoles pilotes à partir de l'automne 2015.

Formation régionale sur l'éducation à la sexualité

- La formation régionale sur l'éducation à la sexualité, en place depuis 2004, a continué à être offerte au réseau scolaire et aux partenaires du réseau de la santé;
- 11 sessions ont eu lieu en 2011-2012, ce qui a permis de joindre 248 personnes issues de 20 commissions scolaires des secteurs francophone et anglophone.

MESURE 12

PROMOUVOIR UNE SEXUALITÉ SAIN ET RESPONSABLE, À PARTIR D'UNE OFFRE DE SERVICES CLINIQUES ET PRÉVENTIFS, DU TYPE CLINIQUE JEUNESSE

Groupe cible: la population adolescente et les jeunes adultes

Responsable: MSSS

Collaborateur: MEERS

Partenaires: AQESS et OIIQ

Soutenir l'organisation des services de consultation en matière de santé sexuelle adaptés à la population adolescente et aux jeunes adultes, favorisant la planification des naissances, combinés à des interventions d'éducation à la sexualité et permettant la poursuite des activités de dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) auprès des jeunes.

Réalisations

Services favorisant la planification des naissances

- Les plus récentes données disponibles pour le bilan d'implantation du Programme national de santé publique datent de 2012-2013 et indiquent que la moitié des régions avait implanté des activités de soutien à l'organisation des services favorisant la planification des naissances et que l'autre moitié était en voie d'en implanter;
- Comparativement à 2010-2011, il s'agit d'une augmentation, alors que le 1/4 des régions avait implanté de telles activités et près des 2/3 étaient en voie de le faire.

Services favorisant la prévention des ITSS

- 43,8% des régions avaient implanté des activités de soutien à l'organisation des services favorisant la prévention des ITSS et 31,3% étaient en voie d'implantation, selon le bilan 2010-2011.

Objectif 1.3 : Soutenir l'apprentissage et l'exercice égalitaire du rôle parental

MESURE 13

DÉVELOPPER ET DIFFUSER DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET DE SOUTIEN EN VUE DE L'ENGAGEMENT ACCRU DES PÈRES DANS LA FAMILLE

Groupe cible : les pères

Responsable : SCF et ministère de la Famille

Collaborateur : SCF

Partenaires : RVP, FQOCF et OCF

Allouer un soutien financier non récurrent à des OCF pour la réalisation d'actions régionales ou locales qui contribuent à un engagement accru des pères dans leur famille et pour l'adaptation de leurs pratiques afin de permettre une meilleure intégration des réalités paternelles dans leur offre de service et soutenir d'autres initiatives concernant la valorisation publique de la paternité.

Réalisations

VOLET A – Programme de soutien à des actions en matière d'engagement des pères (responsable : ministère de la Famille)

- 2 appels de propositions aux OCF ont été lancés et 33 projets, dont 26 pluriannuels, répondant aux critères d'admissibilité et d'évaluation ont été acceptés dans le cadre du programme;
- L'enveloppe budgétaire ayant été totalement utilisée pour la réalisation des projets retenus, aucun appel de projets n'a pu être fait pour 2014-2015.

VOLET B – Initiatives de valorisation de la paternité (responsables : SCF et ministère de la Famille)

- 8 initiatives de valorisation de la paternité ont été soutenues, dont la première Semaine québécoise de la paternité, la Su-Père Conférence, la Su-Père Fête ainsi que l'étude Inscrire les pères à l'agenda des politiques publiques, le tout porté par le RVP. S'ajoutent à ces initiatives le projet Paternité Lanaudière 2012, organisé par le Comité régional pour la promotion de la paternité dans Lanaudière, et le premier Gala Paternité, organisé conjointement par le RVP et l'Association pour la santé publique du Québec.

Objectif 1.4 : Inciter les milieux de la mode, des médias, de la publicité et de l'industrie de la musique et de la vidéo, les créatrices et les créateurs ainsi que les milieux du sport et des loisirs à promouvoir des rôles et des comportements non sexistes

MESURE 14

ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2010-2013 DE LA CHARTE QUÉBÉCOISE POUR UNE IMAGE CORPORELLE SAIN ET DIVERSIFIÉE

Groupe cible : la population, particulièrement les jeunes filles de 14 à 17 ans, les milieux de la mode, des médias, de la publicité et de l'industrie de la musique et de la vidéo

Responsable : SCF

Collaborateurs : MSSS, MEESR et MEIE

Partenaires: différentes associations ou entreprises du monde de l'image, membres du Comité de la CHIC, signataires de la CHIC, ANEB, RQASF et ÉquiLibre

Marquer un premier pas vers un changement collectif volontaire visant à diminuer les pressions socioculturelles naissant des idéaux de beauté, basés sur la minceur extrême, et à favoriser une société saine et égalitaire.

Réalisations

Plan d'action

- Les 20 mesures prévues au plan d'action de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée (CHIC) ont été mises en œuvre entièrement au cours de la période 2011-2015;
- La CHIC a été promue au Québec et à l'étranger par différents membres et partenaires à au moins 46 occasions.

Prix IMAGE/in

- 4 grands prix, 4 prix du jury Industrie et 4 prix du jury Jeunesse ont été remis dans le cadre du Prix IMAGE/in créé par l'organisme ÉquiLibre pour amener les jeunes à voter pour une initiative du monde de la mode, des médias et de la publicité en faveur d'une représentation saine et diversifiée du corps.

Concours et défilé valorisant la diversité corporelle

- 452 jeunes âgés de 14 à 17 ans ont été invités à s'exprimer sur les représentations du corps qu'il serait souhaitable de voir dans l'industrie de la mode, des médias et de la publicité au concours Défilez sans cliché réalisé par Sensation Mode au printemps 2011 et par ÉquiLibre en 2012, en 2013 et en 2014. Les personnes lauréates remportaient une place en tant que mannequin au Défilé de la diversité corporelle dans le cadre du Festival Mode et Design de Montréal.

Engagement du milieu de l'image

- Les griffes Myco Anna, Melow et Voyou, qui offrent des modèles corporels diversifiés dans leurs outils de promotion, se démarquent au sein de l'industrie de l'image par ces gestes concrets;
- Le magazine *Clin d'œil* a pris un nouveau virage en annonçant, en mars 2015, que les modèles seraient désormais de tailles, d'âges, d'ethnies et de poids diversifiés et qu'aucune retouche aux silhouettes ne serait apportée.

MESURE 15

VALORISER LES MODÈLES ET LES COMPORTEMENTS ÉGALITAIRES DANS LA PROGRAMMATION TÉLÉVISUELLE

Groupe cible: les jeunes filles et garçons, ainsi que leurs parents

Responsable: Télé-Québec

Maintenir le cap dans la présentation de rapports égalitaires entre les sexes dans toutes les émissions, entre autres celles s'adressant aux jeunes, et valoriser à l'antenne les femmes dans les métiers non traditionnels ainsi que l'engagement des hommes, des pères ou des éducateurs, dans la vie et l'éducation des enfants.

Réalisations

Promotion des modèles masculins dans *1, 2, 3... Géant*

- La mise en ondes à grande visibilité de l'émission préscolaire *1, 2, 3... Géant*, dont le personnage principal est une figure masculine, a participé à une meilleure représentation des modèles et des comportements égalitaires.

Valorisation des métiers non traditionnels dans *Génial!*

- Dans l'émission *Génial!*, une journée était destinée chaque année à faire la promotion des carrières en sciences et en génie pour les femmes, de 2011 à 2015.

Émissions diverses sur l'image corporelle

- *Une pilule, une petite granule, Le code Chastenay* et *Beauté fatale* sont parmi les émissions, les documentaires et les reportages spéciaux qui ont été consacrés aux problèmes reliés à l'image corporelle.

Révélation de modèles féminins à *SNL Québec*

- 3 nouvelles humoristes féminines ont été mises de l'avant par l'émission *SNL Québec*, soit Katherine Levac, Léane Labrèche-Dor et Virginie Fortin.

MESURE 16

DOCUMENTER LES PRATIQUES AU QUÉBEC ET À L'INTERNATIONAL ET AGIR POUR CONTRER LE SEXISME DANS LES PUBLICITÉS

Groupe cible : la population

Responsables : MCC et SCF

Se pencher sur les pratiques pour contrer le sexisme dans les publicités, examiner les mécanismes d'autoréglementation de l'industrie et sensibiliser les publicitaires et le public à la question.

Réalisations

Recherches sur la réglementation des publicités sexistes

- Un portrait des mécanismes d'autoréglementation et de réglementation, en vigueur au Canada et dans 10 autres pays, relativement à la publicité sexiste, a été réalisé par le Centre d'études sur les médias (CEM);
- Une étude permettant de comparer les différents systèmes d'autoréglementation étudiés par le CEM, puis présentant les résultats d'une enquête menée auprès des groupes touchés en plus de fournir des pistes de réflexion quant aux voies d'amélioration à privilégier pour le Québec, a également été réalisée par la Chaire en relations publiques et communication marketing de l'Université du Québec à Montréal;
- Le rapport de réflexion interne, qui présente un état de la situation de la problématique de la publicité sexiste et une proposition de mesures d'amélioration au Québec, recommande notamment de cibler les 4 types de groupes visés par le sujet, soit l'industrie publicitaire, les annonceurs, les médias et les consommateurs.

Projets soutenus

- Le projet *Basta les images sexistes!* de la CLES a visé à mobiliser les jeunes femmes de 15 à 35 ans à mieux comprendre et à dénoncer la production et la diffusion d'images sexistes, et à les outiller afin qu'elles puissent déconstruire et dénoncer les images sexistes et leurs impacts sur l'exploitation sexuelle des femmes;
- La Journée de réflexion et de mobilisation sur la publicité sexiste a entre autres permis d'identifier des pistes d'action à mener;
- 600 exemplaires du *Guide d'accompagnement pour déposer une plainte: images et messages à caractère sexiste et sexuel dans les médias* ont été imprimés puis distribués à divers organismes en condition féminine;
- La *Formation clé en main sur les publicités sexistes*, soit une trousse de formation sur les publicités sexistes s'adressant aux étudiantes et aux étudiants universitaires en marketing, en publicité et en communication, est disponible en ligne pour l'ensemble des universités québécoises.

MESURE 17

DIFFUSER ANNUELLEMENT UNE ŒUVRE CULTURELLE PERMETTANT À DES CRÉATRICES ET À DES CRÉATEURS DE PROMOUVOIR DES MODÈLES ET DES COMPORTEMENTS ÉGALITAIRES

Groupe cible : le public, les jeunes garçons et filles, ainsi que les artistes et les regroupements d'artistes

Responsable : SCF

Inviter des artistes de différents secteurs, comme les arts de la scène, la littérature et les arts visuels, l'audiovisuel ou le multimédia, à façonner une œuvre pour véhiculer des modèles et des comportements égalitaires puis diffuser ces œuvres auprès de la population et de groupes ciblés de jeunes.

Réalisations

Concours L'égalité à l'œuvre

- 17 œuvres d'artistes portant sur le thème de l'égalité entre les sexes ont été diffusées dans le cadre du concours L'égalité à l'œuvre, soit 11 œuvres en 2 dimensions (photographie, peinture et dessin), 3 courts métrages et 3 chansons;
- Pour chacune des 3 éditions du concours, l'âge du public cible des œuvres variait;
- Les thèmes des représentations sexistes dans les médias, de l'image corporelle et des relations amoureuses saines et égalitaires ont été abordés au fil des éditions.

MESURE 18

SOUTENIR LA PARTICIPATION DES FEMMES DE TOUS ÂGES AUX ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Groupe cible: les jeunes filles, les adolescentes et les femmes

Responsable: MEESR

Collaborateur: MSSS

Partenaire: Égale Action

Veiller à ce que l'organisation d'activités physiques réponde de façon particulière aux filles dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, accorder un soutien financier à l'organisme Égale Action et soutenir divers projets ayant pour objet le respect et l'intégrité des personnes.

Réalisations

Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif

- Le guide *L'activité physique et sportive des adolescentes: bilan, perspectives et pistes d'action* ainsi que des dépliants ont été rendus disponibles sur les sites Web du MEESR et de Kino-Québec;
- La capsule *Les filles, l'activité physique et le sport* a été rendue disponible sur le site Web de Kino-Québec.

Soutien financier à Égale Action

- Parmi les nombreuses réalisations assurées par Égale Action, nommons le congrès Leadership au féminin, le gala Femmes d'influence en sport et activité physique, l'élaboration de modules de formation, la mise en œuvre de projets de sensibilisation à la place des femmes dans le sport ainsi que certains projets de mentorat.

Projets

- 22 projets ont été menés dans le cadre du Programme de soutien pour la promotion de l'éthique en loisir et en sport;
- Le projet Engagement et attitude responsable a visé à maintenir un environnement sportif sain et sécuritaire dans les arénas du Québec, particulièrement au regard du comportement des parents;
- Une trentaine de projets ont été soutenus grâce à l'inclusion d'un volet sécurité et éthique dans le programme Concours École active;
- Différents guides sur les politiques en matière de prévention de l'abus et du harcèlement ainsi que des outils de prévention et de promotion de l'éthique en loisir et en sport sont disponibles en ligne.

Objectif 1.5 : Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes dans un contexte de diversité croissante sur le plan culturel et religieux

MESURE 19

ASSURER LA FORMATION DE PERSONNES QUI INTERVIENNENT DIRECTEMENT AUPRÈS DES POPULATIONS IMMIGRANTES AU SUJET DES VALEURS ÉGALITAIRES

Groupe cible : les personnes intervenant auprès des immigrantes et de leur partenaire

Responsable : SCF

Collaborateur : MIDI

Partenaires : organismes spécialisés en accompagnement et en intégration des personnes immigrantes et TCRI

Concevoir une formation à l'intention des personnes qui interviennent auprès des femmes et des hommes immigrés puis offrir des ateliers afin qu'elles portent les valeurs égalitaires auprès des personnes immigrantes en processus d'immigration.

Réalisations

Guide de formation

- Un guide de formation sur l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec a été élaboré à partir de la publication *À parts égales, à part entière – L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec* visant à faciliter l'intégration des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants à la société québécoise.

Formation des personnes œuvrant en immigration

- Au total, 77 intervenantes et intervenants en provenance d'une cinquantaine d'organismes offrant des services aux personnes réfugiées et immigrantes ont été formés à l'utilisation du guide.

Traduction et distribution du guide

- 37 000 exemplaires en français, en anglais et en espagnol ont été distribués, notamment auprès des personnes ayant participé à la session Objectif Intégration portant entre autres sur les valeurs démocratiques de la société québécoise et sur les caractéristiques du monde du travail québécois;
- Le document peut également être téléchargé en ligne et son contenu est disponible en 9 langues. [Version française.](#)

ORIENTATION 2

VERS L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les femmes occupent encore une gamme restreinte de métiers et de professions, travaillent davantage à temps partiel ou occupent des emplois précaires. Par conséquent, leur revenu demeure inférieur à celui des hommes, malgré des avancées.

La deuxième orientation du plan d'action s'intéressait à poursuivre et à mettre en place des actions en faveur de la formation des filles dans des métiers d'avenir, de l'intégration et du maintien en emploi des femmes, de la réduction des iniquités salariales, du soutien aux entrepreneures et de l'amélioration de la sécurité économique tout au long du parcours de vie.

Objectif 2.1 : Favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaires

MESURE 20

FAVORISER LA CONCERTATION EN MATIÈRE D'ACCÈS DES FEMMES AUX MÉTIERS NON TRADITIONNELS ET DE MIXITÉ DES PROFESSIONS

Groupe cible: les jeunes filles et garçons, ainsi que les femmes et les hommes

Responsable: SCF

Collaborateurs: MTESS, MEESR et MEIE

Partenaires: CIAFT et FPI

Consolider la concertation gouvernementale pour assurer un continuum entre la formation, l'intégration et le maintien en emploi ainsi qu'une meilleure intégration de l'objectif d'égalité et d'autonomie économique des femmes dans les milieux visés.

Réalisations

Comité interministériel

- Mis en place en 2012, le Comité pour l'accès et le maintien des femmes dans les métiers traditionnellement masculins réunit le SCF, le MTESS, le MEESR, le MEIE, le SAJ et le ministère de la Famille.

Études et projets alimentant le comité

- Portrait des principales initiatives du gouvernement et de ses partenaires en matière de promotion des métiers traditionnellement masculins;
- Bilan diagnostic des initiatives du gouvernement en matière de promotion des métiers traditionnellement masculins auprès des femmes;
- Rapport final du projet Vers la mixité en emploi au Québec: projet de modélisation, de concertation et de partenariat par le CIAFT;
- Étude de faisabilité pour une évaluation de l'efficacité de la Mini-trousse d'Ella Laflamme à lutter contre la persistance des stéréotypes de genre dans la formation des intérêts vocationnels des élèves au primaire;
- Étude sur la ségrégation professionnelle;
- Financement de l'*Étude sur la progression et la rétention des femmes dans les professions et métiers ayant été réservés aux hommes* en collaboration avec le FRQSC.

MESURE 21

CONTINUER À ORGANISER LE CONCOURS CHAPEAU, LES FILLES! ET SON VOLET EXCELLE SCIENCE ET À SOUTENIR LES ACTIVITÉS CONNEXES

Groupe cible: les jeunes filles et les jeunes femmes

Responsable: MEESR

Collaborateurs: CSST, MTESS, CCQ, MAPAQ, SCF, MDDELCC, MERN, MFFP, MTQ, MEIE et CDPDJ

Partenaires: syndicats, LOJIQ, FCSQ, Fédération des cégeps, CREPUQ, ACSAQ, chaires universitaires et organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre

Favoriser la diversification des choix de carrière des femmes en vue d'améliorer leur autonomie économique ainsi que leurs conditions de vie et celles de leur famille par le concours Chapeau, les filles! et ses activités.

Réalisations

Concours

- 2 914 participantes ont pris part au concours Chapeau, les filles! pendant la période de mise en œuvre du plan d'action;
- 292 participantes ont été jointes par le volet Excellence Science pendant la période de mise en œuvre du plan d'action;
- 58 cybermentores se sont engagées à soutenir les lauréates en 2011-2012 et en 2012-2013 et 23 cybermentores l'ont fait en 2013-2014 ainsi qu'en 2014-2015.

Projets

- 91 projets novateurs pour la diversification des choix de carrière des femmes et leur insertion aux métiers traditionnellement masculins ont été déployés au total, joignant au moins 80% des régions du Québec chaque année.

Journées thématiques

- 16 journées Les filles et les sciences: un duo électrisant! ont été tenues au cours de la période de mise en œuvre du plan d'action, soit 4 annuellement.

MESURE 22

PROMOUVOIR LES CARRIÈRES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES D'AVENIR AUPRÈS DES FEMMES

Groupe cible: les jeunes filles du primaire et du secondaire ainsi que les jeunes femmes du collégial et de l'université

Responsable: MEIE

Collaborateurs: SCF, MAPAQ, MDDELCC, MERN, MFFP, MEESR, MTESS, MFFP et MTQ

Partenaires: organismes spécialisés en sciences et en technologies et établissements d'enseignement

S'assurer que le prochain plan d'action interministériel pour la progression des Québécoises en sciences et en technologies comporte des cibles plus significatives et mieux circonscrites que le précédent.

Réalisations

- Les travaux du Comité interministériel pour la progression des Québécoises en sciences et en technologies se sont poursuivis et se sont matérialisés par la production et la publication du plan d'action 2011-2015;
- Le bilan 2007-2010 du premier plan d'action du Comité interministériel pour la progression des Québécoises en sciences et en technologies a été élaboré et publié sur le site Web du MEIE;
- Le Comité a tenu 4 rencontres de 2011 à 2015.

MESURE 23

FAVORISER LA DIVERSIFICATION DES CHOIX SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS DES FILLES ET DES GARÇONS, NOTAMMENT À L'OCCASION DE LA TENUE DE LA CAMPAGNE *TOUT POUR RÉUSSIR!*

Groupe cible: les jeunes filles et garçons

Responsable: MTESS

Collaborateurs: MEESR et SCF

Intégrer un souci de diversification des choix scolaires et professionnels des filles et des garçons aux communications de la campagne annuelle de valorisation des métiers et des professions de la formation professionnelle et technique offrant de bonnes perspectives d'emploi.

Réalisations

Communications intégrées

- La campagne Tout pour réussir! s'est appuyée sur des actions de communication intégrée, comme un message publicitaire télévisé, de l'affichage, des bandeaux publicitaires sur le Web, des dépliants ainsi que des objets promotionnels;
- La dernière campagne tenue en 2013 a permis de générer en 5 semaines plus de 200 000 visites sur le [site Web](#).

MESURE 24

FAVORISER LA PARTICIPATION DES HOMMES À LA PRESTATION DE SOINS ET DE SERVICES SOCIAUX

Groupe cible: les étudiantes et les étudiants ainsi que les travailleuses et les travailleurs

Responsable: MSSS

Collaborateur: MEESR

Déployer des efforts particuliers afin d'intégrer des stratégies d'attraction des hommes dans le contexte des orientations et des activités en matière de renouvellement et de développement de la main-d'œuvre en ce qui concerne la santé et les services sociaux.

Réalisations

Promotion en ligne et à l'étranger

- 40% des métiers promus sur le [site Web](#) mettaient en scène un homme, 56% une femme et 4% les 2 sexes, en 2013-2014;
- Le recrutement du personnel professionnel diplômé hors Canada lors des missions de 2012-2013 et de 2013-2014 a atteint chaque fois un total de 17% d'hommes, grâce aux stratégies de recrutement déployées dans cette visée.

État des faits

- Au 31 mars 2014, le réseau de la santé et des services sociaux comptait 268 127 travailleuses et travailleurs, dont 20% d'hommes. Cette proportion est demeurée stable depuis les 5 dernières années;
- Les données de 2013-2014 indiquent que la proportion d'hommes parmi les nouvelles embauches est de 21%, ce qui est légèrement supérieur à la proportion d'hommes actuellement en emploi dans le réseau de la santé et des services sociaux;
- Quant aux inscriptions dans les programmes de formation en santé et en services sociaux, les données indiquent que 15% d'entre elles sont effectuées par des hommes en 2012.

MESURE 25

SOUTENIR LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES DES JEUNES PARENTS QUI SONT AUX ÉTUDES, PRINCIPALEMENT DES JEUNES MÈRES, PAR L'ENTREMISE DE L'APPROCHE « MA PLACE AU SOLEIL »

Groupe cible: les mères de moins de 25 ans

Responsable: MTESS

Collaborateur: MEESR

Augmenter la scolarisation des jeunes mères de moins de 25 ans, chefs d'une famille monoparentale, et permettre à plus de femmes de reprendre leurs études et d'obtenir un diplôme de la formation professionnelle ou technique, tout en favorisant leur intégration sur le marché du travail et en améliorant leur situation économique, professionnelle et familiale.

Réalisations

Accompagnement de jeunes parents ne fréquentant plus l'école

- « Ma place au soleil » a permis la nouvelle participation de 2 464 femmes et de 86 hommes pendant la période de mise en œuvre du plan d'action;
- Le caractère intégré de l'approche, qui place la personne au cœur de la démarche d'intervention concertée de plusieurs partenaires accompagnateurs, a favorisé la persévérance des personnes participantes, dont plus de 95 % étaient des femmes.

Développement de l'employabilité des jeunes mères monoparentales

- Le bilan de la Stratégie d'intervention d'Emploi-Québec à l'égard de la main-d'œuvre féminine souligne que cette approche a réussi à « changer des vies » et à être un « investissement payant à moyen et à long terme ».

MESURE 26

SOUTENIR, SOUS RÉSERVE DE DEMANDES PROVENANT DU MILIEU, DEUX PROJETS D'HABITATION À L'INTENTION DES JEUNES MÈRES CHEFS D'UNE FAMILLE MONOPARENTALE AVEC UN PROJET DE VIE ET RECENSER LES INITIATIVES PORTEUSES POUR CES JEUNES FEMMES EN MATIÈRE DE LOGEMENTS SOCIAUX

Groupe cible : les adolescentes chefs d'une famille monoparentale

Responsables : SHQ et MTESS

Partenaires : organismes offrant des logements subventionnés à de jeunes mères monoparentales en processus de réinsertion socioprofessionnelle

Subventionner 2 projets d'habitation à l'intention des jeunes mères chefs d'une famille monoparentale avec un projet de vie et recenser les initiatives qui permettent d'accompagner dans leur projet d'intégration scolaire ou professionnelle des adolescentes responsables d'une famille monoparentale qui habitent dans des logements sociaux.

Réalisations

VOLET A – Programme AccèsLogis Québec (responsable: SHQ)

- Un projet de 24 logements subventionnés était en développement dans la région de la Montérégie lors de la publication du bilan;
- Un projet de 14 logements subventionnés était en développement dans la région de la Chaudière-Appalaches lors de la publication du bilan.

VOLET B – Portrait des initiatives de logement social (responsables: SHQ et MTESS)

- Un portrait sur des initiatives de logement social visant des jeunes mères monoparentales en processus d'insertion socioprofessionnelle a permis d'illustrer la diversité des approches des 11 organismes qui bénéficient du soutien du programme AccèsLogis Québec;
- Le portrait identifie certains partenariats porteurs de ces organismes avec les secteurs de la santé et des services sociaux, de la famille et de l'emploi qui pourront à leur tour informer les organismes existants ou en développement des collaborations possibles;
- La présentation du portrait ainsi que la tenue d'ateliers portant sur le logement et l'emploi ont eu lieu lors d'un colloque rassemblant les organismes offrant un logement social à de jeunes mères monoparentales en processus de réinsertion socioprofessionnelle.

Objectif 2.2 Soutenir de façon plus particulière l'intégration et le maintien en emploi des femmes

MESURE 27

METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE D'EMPLOI-QUÉBEC À L'ÉGARD DE LA MAIN-D'ŒUVRE FÉMININE

Groupe cible: les femmes, en particulier celles qui appartiennent aux groupes les plus vulnérables sur le plan de l'emploi

Responsable: MTESS

Favoriser la connaissance, la reconnaissance et la prise en considération de la problématique de la main-d'œuvre féminine et œuvrer à la diminution des obstacles à l'intégration et au maintien en emploi des femmes.

Réalisations

Stratégie d'intervention d'Emploi-Québec à l'égard de la main-d'œuvre féminine 2009-2014

- Les bilans annuels de 2010-2011 à 2013-2014 ont illustré que 1 151 activités ont été réalisées sous la responsabilité des directions régionales, et 100 sous celle des unités centrales d'Emploi-Québec;
- Les activités ont notamment visé à améliorer la connaissance de la problématique de la main-d'œuvre féminine; à favoriser la reconnaissance et la prise en compte de la problématique; à faire connaître l'offre de service d'Emploi-Québec auprès des femmes les plus éloignées du marché du travail; à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale; à favoriser l'accès à la mesure de formation de la main-d'œuvre; à favoriser la qualification de la main-d'œuvre et la reconnaissance des compétences; à accroître l'accompagnement des femmes éprouvant des difficultés d'intégration et de maintien en emploi; à intensifier les actions auprès des femmes immigrantes et des minorités visibles; à favoriser la diversification des choix professionnels et à intensifier les efforts de sensibilisation auprès des entreprises en matière de conciliation famille-travail-études.

MESURE 28

SOUTENIR UN ENSEMBLE D'ACTIVITÉS OFFERT PAR DES ORGANISMES QUI TRAVAILLENT À AMÉLIORER L'EMPLOYABILITÉ DES FEMMES

Groupe cible: les femmes dont la situation économique est précaire

Responsable: MTESS

Collaborateur: SCF

Partenaires: organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre

Soutenir les femmes aux prises avec des difficultés importantes qui nuisent à l'amélioration de leur condition de vie en tablant sur l'expertise et l'intervention des organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine.

Réalisations

Soutien financier aux organismes

- 16 organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine ont obtenu du financement pour soutenir l'approche d'intervention qu'ils ont développée: l'approche systémique pour les femmes.

Évaluation de l'approche

- L'évaluation de l'approche d'intervention systémique indique des perceptions favorables des participantes aux programmes de développement de l'employabilité issus de l'offre de service d'Emploi-Québec offerts par les 16 organismes, et des effets positifs et diversifiés au sein de la communauté.

- L'évaluation a eu pour objet d'identifier les effets de l'approche d'intervention systémique sans en dégager les effets nets, c'est-à-dire sans les comparer avec les effets obtenus par d'autres organismes qui offrent des services en employabilité aux femmes, mais qui n'ont pas recours à l'approche systémique.

MESURE 29

AMÉLIORER L'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES IMMIGRANTES NOUVELLEMENT ARRIVÉES AU QUÉBEC

Groupe cible : les personnes immigrantes, particulièrement les femmes

Responsables : MIDI et MTESS

Mettre en place un continuum de services afin de mieux coordonner les interventions auprès des personnes immigrantes nouvellement arrivées et recourir à une analyse différenciée selon les sexes pour émettre des propositions renforçant l'accompagnement des femmes immigrantes, tout en tenant compte de leur situation particulière.

Réalisations

Parcours socioprofessionnel simplifié

- La session Objectif Intégration offerte par le MIDI et portant notamment sur les valeurs de la société québécoise et sur les caractéristiques du monde du travail québécois, sans être obligatoire, est devenue un préalable à l'offre de service d'Emploi-Québec;
- Les organismes qui offrent la session Objectif Intégration ont l'obligation de faire connaître et de remettre le guide À parts égales, à part entière – L'Égalité entre les femmes et les hommes au Québec;
- La session Objectif Intégration a été bonifiée et intégrée aux services de francisation;
- Dès qu'elles ont reçu les services de francisation et d'intégration, les personnes immigrantes sont dirigées rapidement vers une ressource externe d'Emploi-Québec spécialisée pour les accompagner dans leurs démarches.

Prise en compte de la réalité différenciée entre les sexes

- Le choix des organismes qui offrent la session Objectif Intégration favorise la présence de services de garde de courte durée et donc l'accès aux services des personnes ayant de jeunes enfants, notamment des femmes;
- Les services ont été adaptés afin de favoriser l'accès à la francisation des personnes ayant de jeunes enfants, notamment des femmes.

MESURE 30

SOUTENIR LES SERVICES DES HALTES-GARDERIES COMMUNAUTAIRES AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARENTS INSCRITS À UN PARCOURS D'AUTONOMISATION

Groupe cible : les parents qui participent à des activités en vue de la formation et de l'intégration en emploi

Responsable : ministère de la Famille

Partenaires : organismes communautaires et OCF

Hausser, de manière récurrente, les montants d'aide financière versés aux haltes-garderies communautaires (HGC) pour répondre à des besoins de garde occasionnels des parents, leur permettant ainsi d'obtenir un moment de répit afin de participer à des activités communautaires ou de prendre part à des séances de formation ou encore d'intégration sociale ou professionnelle.

Réalisations

- 251 HGC ont été appuyées par le ministère de la Famille le 1^{er} avril 2011;
- Ce nombre qui a fluctué d'une année à l'autre atteignait 250 en 2012-2013 puis 247 à la fin des 2 dernières années de la mise en œuvre du plan d'action (2013-2014 et 2014-2015);
- En 2012-2013, un ajout de 200 000 \$ à l'enveloppe budgétaire pour les activités de HGC a permis de hausser le budget total à 3,85 M \$.

Objectif 2.3 : Poursuivre les programmes d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes

MESURE 31

METTRE EN PLACE DES ACTIVITÉS DE PROMOTION À L'INTENTION DES ORGANISMES PUBLICS, DES ENTREPRISES ET DU GRAND PUBLIC, AFIN DE MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES PROGRAMMES D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

Groupe cible : les organismes, les entreprises privées et le grand public

Responsable : CDPDJ

Assurer une plus grande visibilité au cadre particulier de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics touchant l'ensemble des organismes qui emploient 100 personnes et plus et au Programme d'obligation contractuelle pour les entreprises privées.

Réalisations

Mise en valeur des programmes d'accès à l'égalité

- 36 états de la situation des organismes publics en matière d'accès à l'égalité ont été publiés, présentant des résultats par réseau, par région et par groupe visé, dont celui des femmes;
- 4 bulletins d'information des programmes d'accès à l'égalité en emploi ont été publiés sur la page Web, dont 2 à l'intention des organismes publics et 2 pour le programme d'obligation contractuelle.

Comité de soutien au réseau de l'éducation

- Un comité de soutien au personnel employeur se réunit plusieurs fois par année afin de soutenir les organismes du réseau de l'éducation dans l'implantation de leur programme d'accès à l'égalité;
- Plusieurs établissements du réseau de l'éducation ont participé au démarrage de programmes volontaires ayant pour objectif l'égalité entre les femmes et les hommes.

MESURE 32

DÉTERMINER DES MESURES CORRECTRICES FAVORISANT L'INTÉGRATION DES FEMMES DANS CERTAINES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES

Groupe cible : les femmes

Responsable : CDPDJ

Mettre en évidence des mesures correctrices dans le contexte de l'élaboration d'outils d'évaluation des programmes d'accès à l'égalité et formuler des recommandations en ce sens.

Réalisations

Révision des outils d'intervention

- Les outils et les guides pour les organismes publics et les entreprises privées publiés sur le site Web de la Direction de l'accès à l'égalité ont été mis à jour de façon continue;
- Ils proposent des exemples de mesures essentielles dans le cadre d'un programme d'accès à l'égalité dont certaines s'adressent de façon spécifique aux femmes et permettent d'éliminer les pratiques discriminatoires en emploi à leur égard.

Recommandations et avis de conformité

- Lorsque des pratiques semblent avoir un effet discriminatoire envers les groupes visés, des recommandations pour corriger les règles et les pratiques du système de gestion de ressources humaines et y apporter des changements sont formulées afin de lever les obstacles à l'égalité;
- 254 avis de conformité ont été envoyés aux organismes assujettis à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics;
- 8 avis ont été envoyés aux entreprises privées assujetties au programme d'obligation contractuelle. Ces chiffres sont conformes à une orientation prise par la CDPDJ, soit de mettre l'accent sur les organismes publics.

MESURE 33

ASSURER LA CONFORMITÉ DES PROGRAMMES D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ AU MOMENT DE LEUR ÉVALUATION, PAR TOUT MOYEN APPROPRIÉ, POUVANT ALLER JUSQU'AU RECOURS AU TRIBUNAL

Groupe cible : les femmes

Responsable : CDPDJ

Examiner la performance des organismes quant à l'implantation d'une majorité des programmes d'accès à l'égalité en ce qui concerne la situation des femmes, en comparant les résultats de sous-représentation obtenus lors de la première analyse des effectifs avec ceux de la deuxième analyse.

Réalisations

Évaluation de l'implantation

- 185 rapports d'évaluation ont été transmis aux organismes publics sur l'ensemble des 261 organismes autres que ceux du réseau de la santé et des services sociaux, afin de connaître les résultats de la première phase d'implantation.

Avis de conformité

- Aucun avis de recours au tribunal n'a été fait.

MESURE 34

ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DANS L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

Groupe cible : les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que les travailleuses de ce réseau

Responsable : CDPDJ

Offrir des sessions de formation pour accompagner les établissements du réseau de la santé et des services sociaux dans l'élaboration de leur programme d'accès à l'égalité, notamment établir des constats sur la problématique des femmes en matière d'égalité en emploi.

Réalisations

Formation

- 21 séances de formation ont été offertes aux organismes du réseau de la santé et des services sociaux;
- 166 établissements de ce réseau ont assisté à ces activités pour la période de la mise en œuvre du plan d'action. Ces dernières activités finalisaient l'offre faite à l'ensemble de ce réseau;
- 240 personnes ont participé à la formation.

MESURE 35

RÉALISER UN BILAN QUI PERMETTRA DE MESURER L'IMPACT DU PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE SUR LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI POUR LES FEMMES

Groupe cible: les entreprises et les fournisseurs de l'État

Responsable: CDPDJ

Collaborateur: SCT

Évaluer les programmes implantés par les fournisseurs et faire les recommandations nécessaires au gouvernement.

Réalisations

Liste des entreprises

- La mise à jour de la liste des entreprises assujetties au programme d'obligation contractuelle est publiée régulièrement sur le site Web de la CDPDJ;
- 140 entreprises étaient soumises à l'obligation d'implanter un programme d'accès à l'égalité en date du 31 mars 2015.

Rapports et bilan

- Dans le cadre du programme d'obligation contractuelle, seulement 32 rapports d'évaluation ont été envoyés, en raison d'une décision de la CDPDJ selon laquelle la priorité pour les prochaines années sera accordée au traitement des dossiers des organismes publics assujettis à la Loi;
- La publication du bilan pour le programme d'obligation contractuelle n'a pas été réalisée.

MESURE 36

ASSURER LE RESPECT DU PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE PAR LES ENTREPRISES

Groupe cible: les ministères et les organismes gouvernementaux visés

Responsable: SCT

Collaborateur: CDPDJ

Rappeler aux ministères et aux organismes qui emploient plus de 100 personnes l'obligation pour les entreprises de mettre en place un programme d'accès à l'égalité comme condition de conclusion de contrat lorsqu'elles obtiennent du gouvernement un contrat ou une subvention de 100 000 \$ ou plus.

Réalisations

Communications

- Un message dans l'extranet des marchés publics a été diffusé, rappelant aux ministères et aux organismes publics l'importance du programme d'obligation contractuelle et la façon dont ils devaient procéder pour valider l'assujettissement d'une entreprise au programme;
- Environ 150 ministères et organismes publics assujettis aux règlements sur les contrats de services et d'approvisionnement des organismes publics se sont vus rappeler les exigences du respect de ce programme en 2011-2012;

- Une capsule d'information est également disponible dans l'extranet des marchés publics depuis plusieurs années.

Transfert de la responsabilité d'émettre l'attestation d'engagement

- Une étude approfondie du dossier a révélé l'impossibilité de transférer l'émission d'attestation au programme d'obligation contractuelle à la CDPDJ.

Rapport annuel sur la vérification

- Alors que la mise en œuvre du plan d'action se termine, aucun rapport n'a été déposé.

MESURE 37

EXAMINER LA SITUATION EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, NOTAMMENT POUR LES FEMMES

Groupe cible : les femmes, les personnes de minorités ethnoculturelles, les personnes autochtones, les personnes handicapées et les anglophones

Responsable : SCT

S'assurer que la fonction publique est représentative des diverses composantes de la société québécoise actuelle, y compris une juste représentation des femmes, dans l'ensemble des classes d'emploi, dont celle du personnel d'encadrement.

Réalisations

Bilan des programmes et des mesures d'accès à l'égalité au sein de la fonction publique québécoise 2002-2003 à 2011-2012 – Chapitre 2 sur la situation des femmes.

Principaux constats

- En mars 2012, l'effectif de la fonction publique était majoritairement féminin tant pour les emplois réguliers (58%) que pour les emplois occasionnels (64,8%);
- L'augmentation de la représentation des femmes a été constatée dans toutes les catégories d'emplois, à l'exception du personnel enseignant où il y a eu une légère diminution de la représentation féminine;
- Les femmes ont obtenu plus de la moitié des emplois disponibles au recrutement ainsi qu'à la promotion au sein de l'effectif régulier de la fonction publique;
- Le taux de promotion des femmes a considérablement augmenté, notamment dans la catégorie d'emplois des cadres.

Actions maintenues

- Le programme d'accès à l'égalité de la fonction publique pour les femmes était toujours en vigueur pendant la période de mise en œuvre du plan d'action;
- Un libellé mentionnant que les femmes font partie des groupes visés par l'accès à l'égalité était inscrit aux appels de candidatures;
- Les appels de candidatures pour les emplois disponibles au recrutement ont été transmis aux associations, aux organismes ou aux regroupements qui œuvrent auprès des femmes.

MESURE 38

RELANCER LE PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Groupe cible : les femmes qui exercent un métier ou une occupation dans l'industrie de la construction

Responsable : CCQ

Partenaires : associations patronales et syndicales, ministères et organismes publics, centres de formation professionnelle, groupes de développement de la main-d'œuvre féminine, ASST.

Agir pour une mixité réelle en chantier en soutenant le parcours des femmes, en créant des milieux de formation et de travail favorables, inclusifs et respectueux tout en assurant une responsabilité partagée.

Réalisations

Mise en œuvre d'un nouveau Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (PAEF) 2015-2024.

- La CCQ et ses partenaires ont adopté le nouveau PAEF 2015-2024 dont l'objectif est d'accroître la proportion et le nombre de femmes exerçant une occupation ou un métier couvert par la Loi R-20;
- La cible globale 2015-2018 vise au moins 3% de travailleuses actives sur les chantiers, en plus de prévoir des cibles par occupation ou métier spécialisé;
- Le PAEF comprend 11 objectifs et 40 mesures portées par différentes parties prenantes, dont 22 mesures sous la gouverne de la CCQ;
- La CCQ et les partenaires patronaux et syndicaux de l'industrie, les 11 ministères et organismes touchés, l'Association sectorielle paritaire Construction ainsi que 15 centres de formation professionnelle se sont engagés à poser des gestes concrets dans le cadre du PAEF pour favoriser la présence des femmes sur les chantiers.

Objectif 2.4 : Poursuivre la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale et viser l'amélioration des conditions salariales des femmes

MESURE 39

METTRE EN ŒUVRE UN NOUVEAU PROGRAMME DE VÉRIFICATION DE FAÇON À POUVOIR EN INTENSIFIER L'EFFET POSITIF DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE DANS LES ENTREPRISES

Groupe cible : les employeurs

Responsable : CES

Partenaires : regroupement d'employeurs

S'assurer que les employeurs respectent leurs obligations en vertu de la Loi sur l'équité salariale et du Règlement concernant la Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES), et qu'ils le fassent conformément à la Loi.

Réalisations

Programme de vérification

- 5 888 vérifications relatives à l'application de la Loi sur l'équité salariale et du Règlement concernant la DEMES ont été entreprises pendant la période de mise en œuvre du plan d'action;
- 2 070 de ces vérifications étaient relatives à la production de la déclaration visant des employeurs en défaut de le faire;
- 3 096 vérifications concernaient la conformité des déclarations d'employeurs ayant affirmé être de compétence fédérale dans leur dernière DEMES, mais dont le champ d'activité ne semble pas relever de la compétence fédérale;
- 156 vérifications concernaient la conformité de la déclaration d'employeurs ayant affirmé avoir réalisé un exercice d'équité salariale ou une évaluation du maintien;
- 556 vérifications visaient la réalisation de l'exercice d'équité salariale ou de l'évaluation du maintien;
- 10 vérifications concernaient l'application générale de la Loi dans de grandes entreprises québécoises.

MESURE 40

ASSURER UNE REDDITION DE COMPTES DES ENTREPRISES AU REGARD DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE, GRÂCE À LA DÉCLARATION ANNUELLE

Groupe cible: les employeurs

Responsable: CES

Collaborateur: MTESS

Partenaires: Revenu Québec, REQ, Services Québec

Mettre en place un service en ligne pour permettre aux employeurs de produire chaque année la Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale, analyser les données recueillies et mesurer l'application de cette loi dans les entreprises.

Réalisations

Entreprises ayant produit annuellement leur déclaration parmi celles qui y sont assujetties:

- 44% mars 2012 (15 044);
- 52% mars 2013 (38 700);
- 62% mars 2014 (43 000);
- 61% mars 2015 (45 482).

Entreprises ayant appliqué la Loi sur l'équité salariale parmi celles qui doivent l'avoir fait et se sont déclarées assujetties à la Loi:

- 82% mars 2012 (12 000);
- 82% mars 2013 (16 149);
- 78% mars 2014 (22 650);
- 80% mars 2015 (23 852).

Constat

- Une augmentation dans l'ensemble de la production des entreprises de leur déclaration est observée, alors que l'avancement de l'application de la Loi s'avère stable.

MESURE 41

OFFRIR AUX EMPLOYEURS UN SOUTIEN DIRECT EN METTANT À PROFIT LES TECHNOLOGIES MODERNES DANS L'IMPLANTATION DES SERVICES OFFERTS AUX ENTREPRISES, PARTICULIÈREMENT À CELLES QUI EMPLOIENT MOINS DE 100 PERSONNES

Groupe cible: les employeurs

Responsable: CES

Partenaires: Comité consultatif des partenaires, regroupement d'employeurs et ordres professionnels

Investir les ressources nécessaires afin que le site Web de la CES soit constamment actualisé et qu'il permette une utilisation optimale des transactions en ligne.

Réalisations

Demandes de renseignements et d'assistance spécialisée

- Plus de 47 159 demandes de renseignements par téléphone et courriel ont été traitées par la CES, dont environ 85% proviennent d'employeurs ou de leurs représentantes et représentants;
- Près de 2 347 demandes d'assistance spécialisée ont été traitées par la CES, dont 78% ont été formulées par les employeurs ou leurs représentantes et représentants.

Formation et outils

- 157 séances de formation, dont 124 étaient destinées à des employeurs ou à leurs représentantes et représentants, ont été offertes, permettant de joindre 2 766 personnes;
- 4 680 nouvelles inscriptions ont été enregistrées pour la formation en ligne, dont environ 97% par des employeurs;
- Les outils servant à l'application de la Loi sur l'équité salariale et à la Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale ont été réunis sur une page Web accessible directement par un bouton placé sur la page d'accueil et sont régulièrement mis à jour.

MESURE 42

RENFORCER LE PARTENARIAT EN MISANT SUR L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE SERVICES AUPRÈS DES TRAVAILLEUSES AINSI QUE SUR LA COLLABORATION DE PARTENAIRES RELAYEURS D'INFORMATION EN ÉQUITÉ SALARIALE

Groupe cible: les travailleuses syndiquées et non syndiquées ainsi que les employeurs

Responsable: CES

Partenaires: groupes de femmes, syndicats, regroupement d'employeurs, ordres professionnels, organisations gouvernementales et Comité consultatif des partenaires

Faire connaître la Loi sur l'équité salariale, partager l'expertise en la matière et pousser plus avant la recherche des meilleurs moyens pour résoudre les problèmes inhérents à l'information sur cette loi et à son application.

Réalisations

Demandes traitées

- Parmi les 51 617 demandes de renseignements traitées, environ 17% proviennent de travailleuses ou de personnes les représentant;
- Parmi les 2 705 demandes d'assistance spécialisée, environ 15% étaient le fait de travailleuses ou de personnes les représentant.

Formation

- 41 activités de formation destinées spécifiquement aux travailleuses d'organismes communautaires ont été offertes, permettant de joindre plus de 550 personnes;
- 4 680 nouvelles inscriptions ont été enregistrées pour la formation générale en ligne, dont environ 3% sont des personnes salariées;
- 146 inscriptions à la formation en ligne destinée aux personnes salariées ont été dénombrées.

Communications

- 16 capsules vidéo ont été développées, dont 10 pour aider les personnes salariées à mieux comprendre la Loi sur l'équité salariale et ses concepts généraux;
- 16 des événements auxquels la CES a participé depuis 2011 ont joint principalement des travailleuses et les personnes qui les représentent.

MESURE 43

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EXERCICE DES RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Groupe cible: les responsables d'un service de garde en milieu familial

Responsable: ministère de la Famille

Partenaires: syndicats et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial

Les ententes collectives, signées en 2011, ont permis d'améliorer les conditions d'exercice de près de 15 000 personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG).

Réalisations

Hausse de la subvention accordée

- La subvention par jour par enfant a atteint 27,57 \$, au 30 novembre 2013;
- La subvention était de 26,68 \$ pour la période précédente, soit du 1^{er} avril au 29 novembre 2013;
- La subvention était de 26,23 \$ pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013;
- La croissance de la subvention par jour par enfant de 18 mois et plus a été assurée dans la période de mise en œuvre du plan d'action.

Améliorations des conditions d'exercice

- L'introduction de 25 journées d'absence de prestation de service subventionnées;
- La formation continue et le perfectionnement, dont la contribution financière gouvernementale au soutien du développement des compétences des RSG s'élève à 2 M \$ annuellement;
- La compensation additionnelle accordée dans le cadre du programme Pour une maternité sans danger aux RSG qui allaitent ou qui sont en retrait préventif;
- Une compensation financière, incluse dans les paramètres de financement, visant à donner accès aux régimes et aux programmes suivants: Régime d'assurance collective, Régime de retraite, Régime des rentes du Québec, Régime québécois d'assurance parentale, Fonds des services de santé, Protection personnelle en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Objectif 2.5 : Soutenir l'entrepreneuriat des femmes

MESURE 44

POURUIVRE LE SOUTIEN AUX ORGANISMES RÉGIONAUX FEMMESSOR

Groupe cible: les entrepreneures, y compris celles qui sont issues des communautés culturelles et autochtones

Responsable: MEIE

Partenaire: Femmessor

Poursuivre le financement des 11 organismes Femmessor déjà implantés et doter d'un Femmessor les 6 régions du Québec ne bénéficiant pas de ce service, pour 2014.

Réalisations

Un organisme Femmessor est présent et actif dans chacune des régions du Québec à la fin de la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat.

- 1 058 emplois ont été créés et maintenus de 2011 à 2015;
- 4,6 M \$ de prêts réalisés pendant cette période;
- 3 291 femmes ont été accompagnées, soit une moyenne de 822 annuellement;
- 16 607 femmes ont été formées, soit une moyenne annuelle de 4 151.

MESURE 45

RÉALISER UNE ANALYSE SOCIOÉCONOMIQUE DES RETOMBÉES CONCERNANT LES FEMMES EN MATIÈRE DE MICROCRÉDIT

Groupe cible : les entrepreneures

Responsable : MEIE

Collaborateur : SCF

Partenaire : RQCC

Réaliser une analyse socioéconomique des retombées concernant les femmes relativement à l'action du RQCC en vue d'élaborer un guide d'intervention en matière de crédit communautaire destiné à la population féminine et poursuivre le soutien financier aux organismes.

Réalisations

Analyse et guide

- Une analyse socioéconomique des retombées du microcrédit pour les femmes a été complétée;
- Un guide d'intervention adapté à la réalité des femmes a été produit à partir de cette analyse socioéconomique et doit être lancé en 2015.

Nombre de femmes accompagnées par le RQCC

- 2011-2012: 1 060;
- 2012-2013: 1 298;
- 2013-2014: 1 270;
- 2014-2015: 1 291.

Proportion de femmes parmi les personnes accompagnées par le RQCC

- 2011-2012: 55 %;
- 2012-2013: 61 %;
- 2013-2014: 60 %;
- 2014-2015: 59 %.

MESURE 46

FAVORISER LA PARTICIPATION DES ENTREPRENEURES AUX MARCHÉS PUBLICS

Groupe cible : les femmes d'affaires et les entrepreneures

Responsable : SCT

Mettre en place un groupe de réflexion sur les façons de promouvoir l'augmentation de la participation des entreprises à propriété féminine concernant les approvisionnements publics.

Réalisations

Diagnostic

- Un diagnostic de la situation a été effectué à partir des données du SCT et de diverses études réalisées par des groupes du milieu;
- Des moyens administratifs visant à favoriser la participation des entrepreneures aux marchés publics ont été identifiés.

Augmenter la capacité à soumissionner

- Divers outils sont mis à la disposition des entreprises leur permettant de développer leur capacité à soumissionner, dont des capsules d'information de type « *e-learning* » portant sur la façon de faire affaire avec le gouvernement du Québec;

- L'entreprise désireuse d'obtenir plus d'information peut se rendre sous l'onglet *Faire affaire avec l'État* du site Web du SCT et remplir un formulaire de demande en indiquant la formation souhaitée;
- Le SCT a communiqué avec des représentantes de 2 associations de femmes entrepreneures afin de les informer des divers outils à la disposition des entreprises leur permettant de se familiariser avec le processus contractuel.

MESURE 47

PERMETTRE À PLUS DE FEMMES DE DÉPOSER DES PROJETS DANS LE CONTEXTE DE PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ET SENSIBILISER LE MILIEU CINÉMATOGRAPHIQUE

Groupe cible : les réalisatrices

Responsable : SODEC

Intervenir par le biais de mesures incitatives ou de sensibilisation afin que plus de femmes déposent des projets dans le contexte de programmes d'aide financière et travailler à sensibiliser le milieu cinématographique.

Réalisations

Programme d'aide à la scénarisation

- 103 projets sur un total de 286 ont été déposés par des femmes, soit 36% de l'ensemble des projets, au volet 1 – Aide sélective aux scénaristes et aux scénaristes-réalisateurs;
- 9 femmes ont pu déposer une demande de soutien à la suite de l'allègement d'un critère d'admissibilité et 3 d'entre elles ont vu leur projet accepté.

Scénarios développés par des femmes grâce aux enveloppes de l'aide aux entreprises

- 12 scénarios ont été développés par des femmes, 8 par un tandem mixte et 70 par des hommes.

Rapport déposé au Conseil national du cinéma et de la télévision

- Une simulation interne sur les recommandations des projets déposés dans le cadre du volet d'aide à la production du Programme jeunes créateurs a permis de conclure que l'application du principe de mixité égalitaire au premier niveau d'analyse ne rendrait pas justice aux projets. Toutefois, le principe pourrait être retenu à l'égard de projets de qualité équivalente lors du deuxième niveau d'évaluation.

Projets de longs métrages de fiction déposés au volet 1.1 du programme d'aide à la production

- Nombre de dépôts 2012-2013: 20 femmes, 1 mixte;
- Nombre de dépôts 2013-2014: 18 femmes, 1 mixte;
- Nombre de dépôts 2014-2015: 16 femmes, 1 mixte.

Objectif 2.6 : Améliorer la sécurité économique des femmes tout au long de leur parcours de vie

MESURE 48

RENFORCER LA PROTECTION DES AIDES FAMILIALES RÉSIDANTES

Groupe cible : les immigrantes admises sur une base temporaire

Responsable : MIDI

Partenaire : AAFQ

Offrir aux immigrantes admises au Québec à titre d'aides familiales résidentes des services de base en matière de soutien, d'information et de formation, notamment en ce qui concerne la sensibilisation quant à leurs droits dans le cadre d'une entente de services convenue avec l'organisme Service d'interprète d'aide et de référence aux immigrants (SIARI).

Réalisations

Services individuels et de groupe

- Des sessions d'information sur les possibilités de perfectionnement professionnel (notamment en soins infirmiers), des séances d'information données par la Commission des normes du travail et par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ainsi que de l'information sur le harcèlement au travail et sur les impôts ont été offertes par l'organisme;
- Des cours de français à temps partiel ont aussi permis de joindre environ 270 élèves par session.

Registre des aides familiales admises

- Le SIARI s'assure également de la tenue d'un registre sur la situation en emploi des aides familiales admises au Québec dans le Programme des aides familiaux résidants ainsi que de la mise à jour de ce registre lors de fin d'emploi ou de changement d'employeur.

Entente de services

- Depuis le mois d'avril 2012, le SIARI est responsable de cette entente de services qui était auparavant sous la responsabilité de l'AAFQ.

MESURE 49

SOUTENIR LA CRÉATION DE CARREFOURS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTES ET AUX PROCHES AIDANT PARTOUT AU QUÉBEC

Groupe cible : les proches aidantes et les proches aidants

Responsable : ministère de la Famille – Secrétariat aux aînés

Partenaire : Société de gestion du Fonds des proches aidants

Mettre en place des Appuis régionaux dans chacune des régions du Québec afin de soutenir plus efficacement les communautés locales dans l'amélioration de la qualité de vie des proches aidantes et des proches aidants.

Réalisations

Appuis régionaux en place

- 18 Appuis régionaux ont été mis en place pendant la période de mise en œuvre du plan d'action;
- 17 Appuis régionaux offraient et soutenaient financièrement des projets destinés aux proches aidantes et aux proches aidants de personnes âgées, en 2011-2012;
- L'Appui Nunavik a été créé en 2014-2015, sans toutefois soutenir de projet en cours d'année.

MESURE 50

SOUTENIR DES PROJETS AYANT POUR OBJET LA MIXITÉ, L'ACCOMPAGNEMENT ET LE RÉPIT DES PROCHES AIDANTS DE PERSONNES ÂÎNÉES

Groupe cible : les proches aidantes et les proches aidants auprès d'aînées ou d'aînés

Responsable : ministère de la Famille – Secrétariat aux aînés

Par le programme Soutien aux initiatives visant le respect des aînés, mieux soutenir les proches aidantes et les proches aidants, dont 80 % sont des femmes, et sensibiliser les hommes à la nécessité de s'engager et de s'investir davantage en tant que proches aidants.

Réalisations

Projets visant l'accompagnement et le répit des proches aidantes et des proches aidants

- 16 projets ont été financés en 2011-2012;
- 1 projet a été financé en 2012-2013;
- 1 projet a été financé en 2013-2014.

Aucun projet visant la mixité des proches aidantes et des proches aidants de personnes âgées n'a été déposé dans les appels d'offres.

MESURE 51

ADAPTER LES SOINS DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX AFIN DE MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES PROCHES AIDANTS

Groupe cible: les proches aidantes et les proches aidants

Responsable: MSSS

Collaborateur: ministère de la Famille

Avoir recours à un outil d'évaluation des besoins des proches aidantes et des proches aidants qui tiendra compte des réalités différenciées selon les sexes afin d'adapter les soins de santé et les services sociaux à leurs besoins.

Réalisations

Identification d'un outil d'évaluation

- Une analyse des outils d'évaluation des proches aidantes et des proches aidants existants a été effectuée;
- Un outil standardisé d'évaluation des besoins, tant des proches aidantes et des proches aidants de personnes âgées que de personnes adultes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, a été retenu.

Évaluation des besoins

- L'évaluation des besoins permettra d'offrir aux proches aidantes et aux proches aidants, lesquels comptent une forte majorité de femmes, les services appropriés à leur rôle, notamment en termes de répit, de dépannage, de services psychosociaux, de soutien, d'accompagnement et de formation.

MESURE 52

PUBLIER UNE MONOGRAPHIE SUR LES CONDITIONS DE LOGEMENT DES FEMMES AU QUÉBEC

Groupe cible: les femmes

Responsable: SHQ

Connaître davantage les conditions de logement des Québécoises à partir des données du recensement.

Réalisations

Monographie

- Une monographie intitulée *Les femmes et le logement: un pas de plus vers l'égalité* a été lancée le 8 mars 2012;
- Un résumé de la monographie a également été produit dans le bulletin *L'habitat en bref*, une collection synthèse d'études et de recherches de la Société d'habitation du Québec.

MESURE 53

SOUS RÉSERVE DE DEMANDES VENANT DU MILIEU POUR CE TYPE DE PROJET, SUBVENTIONNER, CONFORMÉMENT AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC, DEUX PROJETS D'HABITATION À L'INTENTION DES FEMMES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

Groupe cible: femmes itinérantes ou à risque de le devenir

Responsable: SHQ

Partenaires: organismes offrant des logements subventionnés à des femmes itinérantes ou à risque de le devenir

Subventionner 2 projets d'habitation pour les femmes itinérantes ou à risque de le devenir.

Réalisations

Depuis le début de la mise en œuvre du plan d'action, 7 projets d'habitations destinés aux femmes itinérantes ou à risque de le devenir ont été réalisés pour un total de 92 logements subventionnés.

En 2013-2014

- Un projet de 18 logements subventionnés a été réalisé en Outaouais;
- Un projet de 28 logements subventionnés a été réalisé dans la région de Montréal.

En 2014-2015

- 4 projets d'habitation ont été réalisés dans la Capitale-Nationale pour un total de 40 logements;
- Un projet de 6 logements a été réalisé dans le Bas-Saint-Laurent.

MESURE 54

SOUTENIR FINANCIÈREMENT DES PROJETS LANCÉS PAR LES FEMMES AUTOCHTONES

Groupe cible: les femmes autochtones vivant ou non dans une communauté autochtone

Responsable: SAA

Partenaires: organismes autochtones

Favoriser l'émergence d'initiatives et de projets significatifs, en particulier auprès des membres des Premières Nations et de la population inuite, amenant les femmes à être davantage engagées dans leur communauté et auprès de leurs autorités politiques.

Réalisations

Projets lancés par des femmes autochtones

- 24 projets de développement économique présentés par des femmes autochtones ont été soutenus.

Femmes autochtones du Québec

- L'organisme FAQ a été soutenu financièrement dans le cadre d'une entente de 2007 à 2012, entente qui a été renouvelée pour 2012 à 2017.

Programme Projets ponctuels autochtones

- 6 projets ponctuels visant l'atteinte de l'égalité et permettant d'améliorer l'égalité et la sécurité économique des femmes autochtones ont été soutenus dans la période de mise en œuvre du plan d'action;
- Les projets concernaient, entre autres, la promotion de la culture entrepreneuriale, la participation au 1^{er} Forum jeunesse des Premières Nations, l'activité du 40^e anniversaire de FAQ et le rassemblement des femmes élues de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

ORIENTATION 3

VERS UNE MEILLEURE CONCILIATION DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET PROFESSIONNELLES OU SCOLAIRES

Le rythme accéléré avec lequel les femmes ont intégré le marché du travail, la lente évolution de la participation des hommes à la sphère domestique, le retard dans l'adaptation des structures et des modes de fonctionnement aux nouvelles réalités des familles, les exigences du marché du travail et de la participation sociale, ainsi que les transformations démographiques de la société québécoise sont autant d'éléments qui contribuent à complexifier la conciliation travail-famille (CTF).

La troisième orientation du plan d'action s'intéressait à favoriser davantage la répartition équitable des responsabilités familiales et à inciter les milieux de travail et les partenaires du milieu de vie à offrir des conditions facilitantes en matière de CTF.

Objectif 3.1: Favoriser la répartition équitable des responsabilités familiales et soutenir les femmes et les hommes dans la conciliation de leurs responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires

MESURE 55

CRÉER DE NOUVELLES PLACES EN SERVICES DE GARDE DE 2012-2013 À 2014-2015

Groupe cible: les parents

Responsable: ministère de la Famille

Partenaires: comités consultatifs sur la répartition des places

Faciliter la réponse à la demande de services de garde diversifiés et adaptés aux diverses réalités des parents et des enfants, par la création, d'ici 2016, de 15 000 places à contribution réduite additionnelles.

Réalisations

Création de places à contribution réduite

- Un appel de projets visant l'attribution de 15 000 places supplémentaires a été lancé en 2013;
- 2 899 places à contribution réduite ont été créées du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014;
- 5 484 places à contribution réduite ont été créées du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;
- 227 467 places à contribution réduite étaient existantes au 31 mars 2015;
- Il est prévu de développer 4 816 places en 2015-2016.

MESURE 56

RÉALISER UN SONDAGE AUPRÈS DES PÈRES QUI ONT EU RECOURS AU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE POUR MIEUX COMPRENDRE LES FACTEURS QUI INFLUENT SUR LEUR PARTICIPATION

Groupe cible: les nouveaux pères

Responsable: CGAP

Mieux comprendre la nouvelle réalité des pères dont la participation est en progression constante depuis la mise en œuvre du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et contribuer à promouvoir auprès des entreprises l'importance de la CTF pour ces derniers.

Réalisations

Un sondage a été mené auprès de 1 200 pères ayant eu recours au congé de paternité, dont 71% étaient âgés de moins de 34 ans et 1 sur 2 vivait la naissance d'un premier enfant.

Quelques résultats:

- Les pères ont déclaré dans une proportion de 73,6% s'occuper autant de leur enfant que la mère de ce dernier;
- 18% des pères n'auraient pas pris de congé si le RQAP ne leur avait pas offert un congé spécifique, soit environ 10 000 pères;
- La majorité des pères sondés (72,9%) a affirmé continuer à s'occuper autant de leur enfant que la mère, une fois les prestations terminées;
- Les résultats du sondage ont été présentés lors de la Su-Père Conférence 2013 du RVP et sont disponibles en ligne.

MESURE 57

DANS UN CONTEXTE OÙ LES FEMMES ET LES HOMMES SONT APPELÉS À JOUER UN RÔLE DE SOUTIEN AUPRÈS DE PERSONNES HANDICAPÉES, APPUYER DES PROJETS EN VUE DE DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES SUR DES FAÇONS DE FAIRE QUI FAVORISENT UN PARTAGE PLUS ÉQUITABLE DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES

Groupe cible : les personnes handicapées et leur famille

Responsable : OPHQ

Soutenir des études ou des recherches préparatoires ainsi que des projets d'expérimentation en vue du partage équitable des responsabilités familiales auprès des parents d'enfants handicapés en vertu du Programme de subvention à l'expérimentation.

Réalisations

Volet – Études et recherches

- La recherche intitulée *Le travail domestique et de soin réalisé par les mères et les pères d'enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) au Québec* a permis de mettre en lumière le travail de grande ampleur, spécialisé et imbriqué dans le quotidien, des parents ayant un enfant présentant un TSA. Ce travail domestique et de soins, le plus souvent effectué par les mères, nécessite une grande expertise et une charge importante de travail.

Volet – Expérimentation

- Aucune demande de subvention n'a été reçue concernant des mesures favorisant un partage plus équitable des responsabilités.

MESURE 58

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES REPRÉSENTANTES ET LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX AINSI QUE LES MEMBRES D'UN CONSEIL DE TUTELLE DANS LA PROTECTION D'UNE PERSONNE INAPTE

Groupe cible : les personnes ayant la responsabilité de tuteur ou de tutrice, de curateur ou de curatrice ou encore de membre d'un conseil de tutelle

Responsable : Curateur public

Favoriser et valoriser tant l'engagement des hommes que celui des femmes dans les responsabilités de tutrice et de tuteur, de curatrice et de curateur ou encore de membre d'un conseil de tutelle.

Réalisations

Refonte de guides

- Les guides à l'usage des tuteurs et des tuteurs de personnes mineures ainsi que ceux destinés aux tutrices et aux tuteurs ou aux curatrices et aux curateurs de personnes majeures ont été revus. Les hommes y sont maintenant plus présents.

Approche d'accompagnement

- Le plan de soutien et de surveillance élaboré dans le cadre de l'approche d'accompagnement permet une intervention plus individualisée auprès des tutrices et des tuteurs ainsi que des curatrices et des curateurs, pouvant aller jusqu'à s'ajuster aux réalités spécifiques selon qu'il s'agit d'une femme ou d'un homme.

Outils de communication

- Les visuels du Curateur public, notamment sur le site Web, favorisent désormais une présence équitable des femmes et des hommes;

- La campagne publicitaire *Elle était là pour vous, serez-vous là pour elle? / Il était là pour vous, serez-vous là pour lui?* démontre que la responsabilité familiale à l'égard de l'inaptitude concerne les hommes autant que les femmes.

Objectif 3.2 : Encourager les milieux de travail à instaurer des mesures de conciliation travail-famille dans les secteurs à prédominance tant masculine que féminine

MESURE 59

SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES MILIEUX DE TRAVAIL DANS LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Groupe cible : les petites et moyennes entreprises, les associations patronales, syndicales, professionnelles et sectorielles et, à terme, les travailleuses et les travailleurs ayant des responsabilités familiales

Responsable : ministère de la Famille

Partenaire : Emploi-Québec

Allouer un soutien financier non récurrent aux petites et aux moyennes entreprises ainsi qu'aux associations patronales, syndicales, professionnelles et sectorielles désireuses d'agir en matière de CTF.

Réalisations

Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de CTF

- 44 projets ont été acceptés de 2011 à 2015.

Avec ce programme, des employeurs, des associations syndicales et patronales, des chambres de commerce, des représentantes et des représentants de divers secteurs d'activité ont pu notamment

- développer des outils pour guider et soutenir leurs membres dans leurs démarches;
- partager avec d'autres leurs bonnes pratiques d'affaires en matière de CTF;
- agir sur leur territoire pour sensibiliser les entreprises à l'importance de mettre en place des mesures de CTF;
- susciter les échanges et les discussions lors de conférences et d'ateliers;
- faire bénéficier des travailleuses et des travailleurs de meilleures conditions de travail dans leur organisation.

MESURE 60

RECONNAÎTRE LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Groupe cible : les entreprises ayant instauré des mesures de conciliation travail-famille

Responsable : ministère de la Famille

Partenaire : RJCCQ

Souligner publiquement les efforts des entreprises qui offrent des mesures de CTF à leur personnel, tout en faisant connaître leurs bonnes pratiques par la remise annuelle de prix Reconnaissance CTF.

Réalisations

Total de 33 prix Reconnaissance CTF décernés

- 5 prix en 2011-2012;
- 8 prix en 2012-2013;
- 8 prix en 2013-2014;
- 12 prix en 2014-2015.

MESURE 61

PROMOUVOIR ET ENCOURAGER L'IMPLANTATION DE BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Groupe cible : les entreprises, les organisations du monde du travail ainsi que les ministères et les organismes de l'administration publique

Responsable : ministère de la Famille

Collaborateurs : MEIE, MTESS et MCC

Partenaires : Emploi-Québec et BNQ

Soutenir l'implantation de mesures de CTF, notamment par la promotion de la norme CTF (BNQ 9700-820), qui spécifie les exigences en matière de pratiques de conciliation dans les organisations, et par la tenue d'activités de formation destinées aux milieux du travail.

Réalisations

Norme CTF

- Le lancement de la norme CTF a eu lieu le 5 avril 2011;
- Le ministère de la Famille a été certifié quant à la norme CTF le 5 novembre 2013.

Sensibilisation et formation

- Près de 50 activités d'information et de sensibilisation ont été tenues au cours de la période de mise en œuvre du plan d'action, entre autres auprès de gens d'affaires.

Objectif 3.3 : Intensifier la collaboration et le partenariat des divers acteurs des milieux de vie

MESURE 62

FAVORISER L'ÉMERGENCE D'INITIATIVES ISSUES DES COMMUNAUTÉS QUI FACILITENT LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Groupe cible : la population, particulièrement les parents qui sont au travail ou qui étudient

Responsable : ministère de la Famille

Partenaires : municipalités, partenaires locaux et régionaux, milieux de recherche

Étudier l'offre de service en matière de garde estivale et élaborer des solutions adaptées aux besoins des parents, des enfants et des milieux de vie.

Réalisations

- Étude de l'offre de service effectuée en 2011-2012.

Programme de soutien à des projets de garde estivale et de grands congés scolaires

- 2 appels de propositions ont été lancés et 54 projets ont été acceptés dans le cadre du programme;
- Un plus grand nombre de parents ont pu bénéficier de services de garde lors de périodes où il y a une rupture de services pour les enfants d'âge scolaire.

ORIENTATION 4

POUR DES APPROCHES EN SANTÉ ADAPTÉES AUX SPÉCIFICITÉS DES FEMMES

Le maintien et l'amélioration de la santé et du bien-être sont prioritaires pour les femmes et les hommes. La santé subit l'influence de plusieurs déterminants, dont le sexe et les inégalités socioéconomiques.

La quatrième orientation du plan d'action s'intéressait à poursuivre le développement d'approches et de pratiques qui identifient et considèrent les similitudes et les différences entre la santé des femmes et celle des hommes. Elle poursuivait les efforts consentis au regard, notamment, du dépistage du cancer du sein, de la santé des femmes âgées, de la périnatalité et de la planification des naissances, ainsi que de l'amélioration de la santé et de la sécurité des femmes au travail.

Objectif 4.1: Adapter les soins de santé et les services sociaux aux besoins particuliers des femmes et de certains groupes

MESURE 63

SENSIBILISER LA POPULATION ET LE PERSONNEL PROFESSIONNEL QUANT À L'UTILISATION DES PRODUITS, DES SERVICES ET DES MOYENS AMAIGRISSANTS

Groupe cible: la population en général, les organismes, les médias écrits et électroniques ainsi que les professionnels et les professionnelles de la santé

Responsable: MSSS

Collaborateurs: MEESR, MJQ, MTESS, MAPAQ, MTQ, ministère de la famille, MAMOT, SCF, SAJ, INSPQ et OPC

Partenaire: ASPQ

Sensibiliser la population et les médias afin qu'ils puissent exercer un jugement critique à l'égard des produits, des services et des moyens amaigrissants (PSMA) et s'assurer que la publicité respecte la réglementation en vigueur.

Réalisations

Information et sensibilisation

- Des activités de veille et d'intervention médiatique ont été menées afin d'informer et de sensibiliser la population sur les risques de l'utilisation des PSMA et à leurs rôles dans la problématique du poids par l'Association pour la santé publique du Québec;
- Le rapport d'étude intitulé *Poids, image corporelle et habitudes de vie: les différences entre les hommes et les femmes* a été publié en janvier 2013 par le Groupe ÉquiLibre.

Formation

- 1 050 professionnelles et professionnels de la santé et membres du personnel d'intervention scolaire et de loisir ont assisté à des séances de formation du groupe ÉquiLibre visant à l'amélioration de la qualité de leur pratique en matière de poids et d'image corporelle. Il est à noter que l'organisme a inauguré son portail de formation en ligne en juin 2014;
- Au moins 520 autres professionnelles et professionnels de la santé ont été informés par l'ASPQ quant aux risques engendrés par la consommation de PSMA chez les patientes et les patients diabétiques de type 2.

Dossiers étudiés par l'Office de la protection du consommateur et plaintes

- Un programme de surveillance qui consiste à établir un portrait du marché des PSMA dans les médias et permettant de répertorier plus adéquatement les plaintes envers les entreprises a été créé;
- En 2013-2014, 42 vérifications ont été effectuées par des agentes et des agents de la protection du consommateur, parmi lesquelles 35 publicités se sont révélées non conformes.
- Une entreprise a plaidé coupable à la suite d'une poursuite pénale après avoir fait des représentations fausses et trompeuses d'un produit prétendument amaigrissant, en mars 2014.

MESURE 64

POURUIVRE LES ACTIVITÉS DE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN ET DU CANCER DU COL UTÉRIN, EN DONNANT PRIORITÉ À L'ASSURANCE QUALITÉ ET À L'ACCESSIBILITÉ

Groupe cible: les femmes

Responsable: MSSS

Partenaire: INSPQ

Poursuivre la mise en œuvre du Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS) et en matière de cancer du col utérin, élaborer un guide de pratique pour le dépistage au moyen de la cytologie et pour les examens de confirmation diagnostique.

Réalisations

Programme québécois de dépistage du cancer du sein

- La nouvelle brochure *Participer au Programme québécois de dépistage du cancer du sein: votre décision* a été diffusée à l'automne 2013. Le site Web du programme a également été revu à cet effet. De plus, depuis octobre 2013, une formation en ligne est offerte au personnel médical (médecins, infirmières et infirmiers) pour aider les patientes à prendre une décision éclairée quant à la participation au dépistage;
- Un logiciel de contrôle de la qualité pour les appareils de mammographie (CQ-Mammo) a été rehaussé afin d'intégrer la technologie numérique. Ce logiciel est obligatoire pour les centres de dépistage et d'investigation du PQDCS depuis 2013;
- 2 unités de dépistage itinérantes desservent les régions dépourvues de centres de dépistage fixes;
- Taux de participation de 58,4% en 2013, soit l'un des meilleurs au Canada. Notons que les 2/3 des régions administratives du Québec affichent un taux de participation supérieur ou égal à 60%.

Cancer du col utérin

- Annonce en novembre 2011 de la diffusion de nouvelles lignes directrices pour le Québec en matière de dépistage du cancer du col de l'utérus. Ces lignes directrices précisent que le dépistage par cytologie (test de Papanicolaou ou test de Pap) devrait être offert aux 3 ans aux femmes âgées de 21 à 65 ans;
- Introduction du test de détection du virus du papillome humain chez les femmes de 30 ans et plus à la suite d'un résultat de cytologie anormal.

MESURE 65

INTERVENIR AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES, EN PARTICULIER AUPRÈS DES FEMMES, POUR DIMINUER LA CONSOMMATION DE MÉDICAMENTS ANXIOLYTIQUES, SÉDATIFS ET HYPNOTIQUES

Groupe cible: les personnes âgées de 50 ans et plus, majoritairement des femmes

Responsable: MSSS

Poursuivre la mise en œuvre du programme *Les médicaments: Oui.. Non.. Mais! En santé après cinquante ans*, prévue dans le Programme national de santé publique (PNSQ) 2003-2012 – Mise à jour 2008, pour aider les personnes âgées à mieux respecter leur médication et à en diminuer les effets indésirables.

Réalisations

Mise en œuvre en date de 2012-2013

- 3 régions avaient implanté l'activité;
- 7 régions avaient planifié l'activité et étaient en voie de l'implanter;
- 1 région avait planifié, mais non implanté, cette activité;
- 5 régions n'avaient ni planifié ni implanté cette activité;
- Les résultats pour 2014-2015 n'étaient pas disponibles au terme de la mise en œuvre du plan d'action. Le suivi de l'implantation de cette action se trouve dans le bilan d'implantation des activités du PNSP produit aux 2 ans.

MESURE 66

ADAPTER DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX AUX BESOINS DES FEMMES ET DES FAMILLES TOUCHÉES PAR UNE PROBLÉMATIQUE PRÉSENTE OU POTENTIELLE D'EXCISION OU D'INFIBULATION

Groupe cible: le personnel du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les membres des communautés culturelles

Responsable: MSSS

Collaborateur: MIDI

Partenaire: ASSS de Montréal

Mieux outiller les intervenantes et les intervenants, sensibiliser les communautés visées et assurer une collaboration ministérielle et interministérielle quant à cette problématique.

Réalisations

Accompagnement

- Un comité de pilotage sur la formation interculturelle a été mis en place et le développement d'une formation plus globale a été priorisé;
- Des outils contribuant à offrir des soins de santé et des services sociaux adaptés aux besoins des communautés ethnoculturelles ont été développés par le Réseau d'expertise sur le bien-être et l'état de santé physique des gens réfugiés et demandeurs d'asile, dont le mandat est d'accompagner les établissements recevant ces personnes.

Révision des programmes-cadres

- Le mandat de réviser les programmes-cadres de formation interculturelle dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) a été confié à l'INSPQ.

Formation

- La préparation d'une formation portant sur certaines situations sensibles vécues par le personnel professionnel a été confiée à la région de Montréal à la suite des grands constats des travaux menés par l'INSPQ;
- Un projet de module de formation portant sur l'infibulation et l'excision a été présenté par la région de Montréal. Il est prévu que cette formation soit développée et diffusée auprès du personnel professionnel du RSSS.

MESURE 67

DÉVELOPPER ET CONSOLIDER LES SERVICES DE PLANIFICATION DES NAISSANCES

Groupe cible: les jeunes filles et les femmes

Responsable: MSSS

Partenaires: ASSS, CSSS, OIIQ, OPQ et CMQ

Maintenir le soutien à l'implantation du modèle d'ordonnance collective pour la contraception hormonale (OC de CH) ainsi qu'à l'accès à la contraception orale d'urgence (COU) dans les pharmacies en plus de continuer à s'assurer que toutes les femmes du Québec ont accès dans leur région, à des services d'interruption volontaire de grossesse (IVG) gratuits et de qualité.

Réalisations

Implantation du modèle d'OC de CH

- 95% des CSSS et 22% des groupes de médecine familiale ont adopté une OC de CH;
- 19 autres établissements, soit des écoles secondaires privées, des cégeps, des centres jeunesse et des réserves autochtones, ont également adopté ce type d'ordonnance.

État des faits

- Le taux de fécondité chez les 15-19 ans continue à diminuer d'année en année;
- Le nombre d'IVG a légèrement diminué depuis 2011, d'après les données de la Régie de l'assurance maladie du Québec. De 26 581 en 2011, elles sont passées à 25 242 en 2013;
- Le taux de rétention régionale des IVG était de 74,1% en 2013;
- La région de Montréal affiche le plus haut taux de rétention, soit 97,2%. Ce taux est plus faible dans les régions suivantes: Laurentides (44,8%), Laval (47,5%), Montérégie (46,4%) et Lanaudière (48,2%).

MESURE 68

ASSURER L'ACCÈS GRATUIT À UN SUIVI PRÉNATAL PRÉCOCE AINSI QU'À UNE INFORMATION PRÉNATALE DE QUALITÉ POUR TOUTES LES FEMMES ENCEINTES ET LES FUTURS PARENTS

Groupe cible: les femmes enceintes et leur partenaire ainsi que les populations vulnérables

Responsable: MSSS

Partenaires: ASSS, CSSS, centres hospitaliers, FMOQ, OSFQ, FMSQ, UQTR et INSPQ

Réaliser une série de mesures mises en évidence dans le contexte des stratégies 2009-2012 pour la mise en œuvre de la politique de périnatalité 2008-2018 *Un projet porteur de vie* et voir à joindre non seulement les femmes, mais aussi leur partenaire.

Réalisations

Suivi prénatal

- Le pourcentage total de prise en charge de femmes (cabinet et établissement) au premier trimestre de grossesse est passé de 80% à 85%, de l'année 2009-2010 à l'année 2011-2012, selon les dernières données disponibles;
- La proportion de femmes assistées lors de leur accouchement par une omnipraticienne ou un omnipraticien a très légèrement, mais régulièrement, augmenté au cours de la période de mise en œuvre du plan d'action. Elle est passée de 36,1% en 2011-2012 à 36,2% en 2012-2013, puis à 36,5% en 2013-2014;
- 48 sages-femmes (ETC) se sont ajoutées au réseau de la santé et des services sociaux durant la période 2011-2015.

Soutien aux pères dans l'exercice de leur rôle

- 96% des régions avaient implanté le Programme de prévention du syndrome du bébé secoué en mars 2014;
- 94% des parents des régions ciblées reçoivent l'intervention préventive et dans près de 89% des cas, les 2 parents sont présents lors de cette intervention, selon les données du monitoring postimplantation fournies par le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

MESURE 69

DIMINUER LE RECOURS AUX INTERVENTIONS OBSTÉTRICALES NON MÉDICALEMENT REQUISES

Groupe cible : les femmes enceintes et leur partenaire

Responsable : MSSS

Partenaires : ASSS, INSPQ, CSSS, centres hospitaliers offrant des soins obstétricaux, médecins accoucheurs, organismes communautaires, collèges, universités

Implanter le programme Approche multidisciplinaire en prévention des risques obstétricaux dans tous les centres hospitaliers qui offrent des soins obstétricaux et développer diverses stratégies pour diminuer le recours aux interventions obstétricales non médicalement requises.

Réalisations

Implantation de ce programme dans les centres hospitaliers accoucheurs

- 100 % du personnel médical et professionnel qui travaille dans ces centres hospitaliers a participé au programme.

Élaboration du Tronc commun provincial d'information prénatale (TCPIP)

- Présenté sous forme d'un portail d'information officiellement lancé en juin 2014, le [TCPIP](#) peut être consulté en ligne.

MESURE 70

ACCROÎTRE LES SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE ET DOCUMENTER LES PRATIQUES INNOVANTES

Groupe cible : les personnes âgées en perte d'autonomie et les groupes de recherche

Responsable : MSSS

Partenaires : FRQSC et ICSP

Augmenter le total d'heures de services de soutien à domicile de longue durée rendues par les différents modes d'offre de services et soutenir des recherches sur les pratiques innovantes en matière de soutien à domicile.

Réalisations

Services de soutien à domicile de longue durée

- Le nombre d'interventions par personne usagère par année a augmenté depuis 2011-2012 : alors qu'elles recevaient en moyenne 30,6 interventions en 2011-2012, elles en recevaient 39,2 en 2013-2014 ;
- 11 674 231 heures de services de soutien à domicile de longue durée ont été rendues en 2013-2014 (il est à noter que la ventilation de cette donnée selon le sexe n'est pas possible) ;
- L'augmentation du nombre d'heures de services de soutien à domicile de longue durée a un impact sur les femmes : les proches aidantes et les proches aidants, qui sont majoritairement des femmes, voient leurs tâches allégées lorsque les services de soutien à domicile de la personne qu'elles et ils soutiennent sont intensifiés.

Recherches sur les pratiques innovantes en matière de soutien à domicile

- Les recherches *Organisation de l'aide et des services de soutien à domicile : inventories pour innover et Les modèles innovants d'organisation de services de soutien à domicile : inventaire et analyse des revues systématiques* ont été réalisées et publiées.

MESURE 71

ÉLABORER ET RENDRE PUBLIQUE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DU « VIEILLIR CHEZ SOI »

Groupe cible : les personnes âgées, en particulier les femmes

Responsables : ministère de la Famille – Secrétariat aux aînés et MSSS

Collaborateurs : MAMOT, SHQ, MTQ et MTESS

Favoriser une offre de services intégrés afin de faire en sorte que les personnes âgées aient le choix, quel que soit leur lieu d'habitation, de rester « à la maison » le plus longtemps possible.

Réalisations

Politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec

- 18 ministères et organismes initialement engagés dans la démarche ont contribué à la réalisation de la politique ;
- Près de 40 organismes non gouvernementaux ont partagé leurs réflexions et présenté des pistes de solution à envisager dans le cadre de l'élaboration de la politique ;
- La politique et le plan d'action 2012-2017 ont été lancés le 3 mai 2012.

MESURE 72

PUBLIER UNE ÉTUDE SUR LA SANTÉ DES PERSONNES QUI RÉSIDENT DANS UNE HABITATION À LOYER MODIQUE

Groupe cible : les personnes qui résident dans une habitation à loyer modique, dont une forte proportion de femmes

Responsable : SHQ

Comparer systématiquement la santé des personnes qui résident dans une habitation à loyer modique (HLM) à celle des personnes ayant des faibles revenus et ne résidant pas dans ce type d'habitation.

Réalisation

La publication de l'étude est prévue en 2015. Il s'est toutefois révélé impossible de réaliser une comparaison des indicateurs de santé entre les femmes et les hommes vivant en HLM.

Objectif 4.2 : Sensibiliser les milieux de travail à la prévention des lésions professionnelles chez les femmes

MESURE 73

METTRE EN ŒUVRE DES MESURES POUR PRÉVENIR LES LÉSIONS PROFESSIONNELLES CHEZ LES TRAVAILLEUSES ET FAVORISER LA GESTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL QUI LES ACCUEILLEN

Groupe cible : les travailleuses des secteurs où se concentre la main-d'œuvre féminine ou celles qui occupent des métiers non traditionnels

Responsable : CSST

Partenaires : ASST, IRSST, réseau de la santé, associations syndicales et patronales et milieux de travail

Implanter différentes mesures concernant la prise en charge de la santé et de la sécurité par les milieux de travail à haute densité de main-d'œuvre féminine, par exemple le secteur des services médicaux et sociaux et les milieux non traditionnels pour les femmes.

Réalisations

- Représentation des travailleuses dans différents moyens de communication et de promotion de la santé et de la sécurité du travail;
- Recherche de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, *Les femmes manutentionnaires – Un point de vue biomécanique et ergonomique*;
- Déjeuner-causerie du Réseau d'échanges sur la manutention, portant sur le thème de la manutention et les femmes;
- Participation à la consultation élargie visant le renouvellement du Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction mis sur pied par la CCQ;
- Partenaire pour la remise de 2 prix au concours Chapeau, les filles! pour l'année 2014-2015;
- Réalisation du bilan annuel des lésions de type troubles musculosquelettiques chez les femmes et chez les hommes pour les années 2013 et 2014.

ORIENTATION 5

POUR LE RESPECT DE L'INTÉGRITÉ DES FEMMES ET LEUR SÉCURITÉ DANS TOUS LES MILIEUX DE VIE

Chaque année, plusieurs personnes sont victimes de violence conjugale et d'agressions sexuelles; ce sont très majoritairement des femmes et des enfants. De plus, d'autres formes de violence sont en progression au Québec comme partout dans le monde, notamment l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants de même que la prolifération de matériel de pornographie à contenu violent.

La cinquième orientation du plan d'action s'intéressait à prévenir et à contrer la violence conjugale ainsi que les agressions sexuelles, en plus d'agir pour prévenir l'exploitation sexuelle, manifestations d'un abus de pouvoir qui ne peut être toléré dans une société qui défend les valeurs de justice et d'égalité.

Objectif 5.1: Prévenir et contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles

MESURE 74

RENDRE PUBLIC LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2012-2017 EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE ET EN ASSURER LA MISE EN ŒUVRE

Groupe cible: les victimes de violence conjugale, particulièrement les groupes vulnérables à l'égard de cette forme de violence, et les conjoints violents

Responsables: SCF et MJQ

Collaborateurs: MSSS, MEESR, MAMOT, MSP, MIDI, MTESS, ministère de la Famille, ministère de la Famille – Secrétariat aux aînés et SAA

Partenaires: organismes publics, parapublics et communautaires sous la responsabilité des ministères et des organismes responsables et collaborateurs, et centres de recherche universitaire spécialisés

Intensifier les efforts quant à la sécurité et à la protection des personnes victimes de violence conjugale et des enfants qui y sont exposés.

Réalisations

Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale.

- 135 engagements sont portés par une dizaine de ministères et d'organismes;
- Plus du quart des engagements se destine à adapter les interventions gouvernementales aux réalités des peuples autochtones et témoigne de la volonté gouvernementale de respecter les valeurs et la culture des Premières Nations et de la population inuite;

- Quelque 1 530 exemplaires en français et 320 en anglais du plan d'action ont été distribués dans le réseau des ministères et des organismes signataires;
- Un premier état de la situation portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 a été réalisé.

MESURE 75

ADAPTER LES OUTILS D'INFORMATION À L'INTENTION DES PERSONNES VIVANT DES RÉALITÉS PARTICULIÈRES DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE

Groupe cible : les personnes vulnérables à l'égard de la violence conjugale

Responsable : SCF

Collaborateurs : MJQ, MSP, MEERS, MSSS, MIDI, MAMOT, ministère de la Famille, ministère de la Famille – Secrétariat aux aînés, MTESS et SAA

Partenaires : FAQ et TCVCM

Rejoindre les personnes vivant des réalités particulières dans un contexte de violence conjugale et les orienter vers les ressources les mieux adaptées pour leur venir en aide.

Réalisations

Brochures *Si vous êtes... cette brochure peut vous concerner*

- 6 brochures s'adressant aux femmes âgées, aux femmes immigrantes à statut précaire, aux femmes en situation de handicap, aux hommes victimes, aux femmes immigrantes ou issues d'une communauté ethnoculturelle ainsi qu'aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles ou transgenres ont été réalisées;
- Une version en langue des signes québécoise, sur support vidéo, a aussi été réalisée;
- La totalité des brochures a été traduite en anglais et en espagnol et certaines dans les langues suivantes : portugais, italien, créole, arabe, roumain, grec, mandarin, bengali, ourdou et tamoul;
- 343 000 exemplaires ont été distribués dans les réseaux des ministères signataires du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale;
- 25 000 exemplaires ont été envoyés aux organismes publics, parapublics, communautaires et associatifs du Québec en plus des 74 000 brochures supplémentaires qui ont été imprimées pour répondre à leurs demandes en continu.

MESURE 76

DOCUMENTER L'AMPLEUR DU PROBLÈME DE LA VIOLENCE FAMILIALE AU QUÉBEC, DONT L'EXPOSITION DES ENFANTS À LA VIOLENCE CONJUGALE

Groupe cible : les décideurs et les décideuses ainsi que les spécialistes et les personnes-ressources

Responsables : ISQ et MSSS

Collaborateur : SCF

Publier le rapport du troisième cycle de l'Enquête sur la violence familiale dans la vie des enfants du Québec.

Réalisations

Enquête

- L'enquête québécoise visant à mesurer la violence vécue par les enfants dans leur environnement familial a été réalisée.

Résultats

- Un peu plus d'une ou d'un enfant sur 4 dans la population (27%) est exposé, au moins une fois dans l'année, à des conduites violentes entre conjoints (soit les 2 parents ou le parent, son partenaire ou son ex-partenaire);
- 25% des enfants ont été témoins ou ont eu connaissance de manifestations de violence verbale (insulter, ridiculiser ou humilier verbalement l'autre parent);
- 6% ont été exposés au moins une fois à de la violence psychologique (par exemple, menaces sérieuses de blesser l'autre parent);
- 1,7% l'ont été à de la violence physique (par exemple, pousser ou bousculer, frapper ou gifler l'autre parent);
- Les données révèlent aussi que la très grande majorité des enfants exposés à cette violence entre conjoints vivent aussi d'autres formes de violence directe à leur endroit, soit sous forme d'agression psychologique répétée (12% de l'ensemble des enfants âgés de 6 mois à 17 ans) ou d'agression psychologique répétée et de violence physique mineure (10%).

MESURE 77

DOCUMENTER LES BESOINS DES PERSONNES IMMIGRANTES EN SITUATION DE VIOLENCE CONJUGALE POUR ADAPTER DES SERVICES À LEUR RÉALITÉ

Groupe cible: les personnes immigrantes, particulièrement les femmes

Responsable: SCF

Partenaire: CRI-VIFF

Produire une recherche afin de répertorier les initiatives qui ont été faites pour adapter les services au Québec et au Canada et établir des priorités d'action.

Réalisations

Recherche

- Production de la recherche *Adaptation des interventions aux besoins des immigrants-es en situation de violence conjugale: état des pratiques dans les milieux d'intervention* par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes;
- L'échantillon d'enquête compte 25 intervenantes et intervenants de la région de Montréal et de sa périphérie, lesquels proviennent des ressources d'hébergement pour victimes de violence conjugale, des organismes pour conjoints ayant des comportements violents et du réseau de la santé et des services sociaux;
- 440 exemplaires de la synthèse de la recherche ont été distribués auprès d'organismes publics, parapublics, communautaires et associatifs.

MESURE 78

ACCORDER UN ACCÈS PRIORITAIRE À UN LOGEMENT SOCIAL AUX VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Groupe cible: les victimes de violence conjugale, principalement des femmes et leurs enfants

Responsable: SHQ

Partenaire: Offices municipaux d'habitation

Modifier le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique afin de permettre aux victimes de violence conjugale d'avoir un accès prioritaire à un logement social.

RÉALISATIONS

- Le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique modifié est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2011;

- Depuis son entrée en vigueur, les demandes provenant de victimes de violence conjugale font désormais partie des demandes prioritaires.

MESURE 79

SOUTENIR L'EXPÉRIMENTATION DE MÉTHODES D'INTERVENTION POLICIÈRES NOVATRICES EN VUE D'AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Groupe cible: les conjoints et les ex-conjoints ayant des comportements violents

Responsable: SCF

Collaborateur: MSP

Partenaire: SPVM

Continuer à prévenir et à contrer la criminalité en matière de violence conjugale et intrafamiliale ainsi que les risques de récidive par l'intermédiaire d'une approche globale et intégrée développée et mise en œuvre par des services de police, dont le SPVM.

Réalisations

Projet du SPVM

- Diffusion de l'outil de détection des risques d'homicide auprès des équipes de patrouille et d'enquête du SPVM;
- Implantation d'un projet d'intervention sociojudiciaire auprès de conjoints et d'ex-conjoints ayant des comportements violents;
- Près de 2 500 membres des services de police ont bénéficié de séances d'information.

Projet Première ligne du SPVM et de l'organisme Pro-Gam

- Service d'aide offert lors de la détention des conjoints violents par le SPVM;
- Le rapport d'évaluation du projet Première ligne conclut à la pertinence d'un service d'intervention psychosociale ponctuelle au moment de l'arrestation pour un motif de violence conjugale.

MESURE 80

PRODUIRE SUR UNE BASE ANNUELLE DEUX RAPPORTS SUR LES STATISTIQUES POLICIÈRES EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE ET D'AGRESSION SEXUELLE ET EN ASSURER LA DIFFUSION

Groupe cible: les ministères et les organismes gouvernementaux ainsi que les partenaires engagés pour contrer ces formes de violence

Responsable: MSP

Partenaires: services de police du Québec

Collaborateurs: SCF, MJQ, MSSS, MEESR, ministère de la Famille, ministère de la Famille – Secrétariat aux aînés, MAMOT, MTESS, SAA

Accroître les connaissances en matière d'infractions criminelles commises en contexte conjugal et en matière d'agression sexuelle, telles que le nombre et l'âge des victimes, le nombre de victimes par région, la nature des infractions, et tracer l'évolution de ces infractions en les situant par rapport aux engagements des différents ministères pour contrer ces 2 formes de violence.

Réalisations

Bulletins

- Des bulletins d'information présentant des « faits saillants » sur la criminalité commise dans un contexte conjugal et sur les infractions sexuelles sont disponibles dans le site Web du MSP pour les années 2011, 2012 et 2013.

Statistiques

- Plusieurs tableaux statistiques complémentaires sur la violence conjugale et les infractions sexuelles présentant des statistiques détaillées par sexe, par région administrative, par âge des victimes et par âge des auteurs présumés sont également accessibles en ligne, au même endroit.

MESURE 81

POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2008-2013 EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE ET EN FAIRE LE BILAN

Groupe cible : les victimes d'agression sexuelle, principalement les femmes et les enfants

Responsables : SCF et MJQ

Collaborateurs : MSSS, MEESR, MAMOT, MSP, MIDI, MTESS, ministère de la Famille, ministère de la Famille – Secrétariat aux aînés et SAA

Partenaires : organismes publics, parapublics et communautaires sous la responsabilité des ministères et des organismes responsables et collaborateurs, et centres de recherche universitaire spécialisés

Assurer la mise en service de la ligne téléphonique sans frais 1 888 933-9007, la publication d'outils d'intervention sur l'hypersexualisation, la réalisation de projets de prévention concernant les gangs de rue, l'adoption de mesures pour les personnes immigrantes, des minorités ethnoculturelles ou autochtones, et l'ouverture à Percé d'un premier centre de détention spécialisé pour les agresseurs sexuels.

Réalisations

Plan d'action

- La poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle a été assurée;
- Ce plan d'action regroupe les 100 engagements de 10 ministères et organismes directement touchés par cette problématique;
- Le Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle a été rendu public par la ministre de la Justice, Procureure générale du Québec et ministre responsable de la Condition féminine, le 25 novembre 2014;
- La mise en œuvre du Plan d'action a été prolongée jusqu'à la publication d'un nouveau plan dont les travaux d'élaboration sont en cours.

MESURE 82

PRODUIRE, À L'INTENTION DES MÉDIAS, UNE TROUSSE D'INFORMATION SUR LES AGRESSIONS SEXUELLES

Groupe cible : les médias et le public

Responsable : SCF

Collaborateurs : MSSS, MEESR, MAMOT, MSP, MIDI, ministère de la Famille, ministère de la Famille – Secrétariat aux aînés, MTESS et SAA

Partenaires : INSPQ, organismes publics, parapublics et communautaires sous la responsabilité des ministères et organismes responsables et collaborateurs, et centres de recherche universitaire spécialisés en matière d'agression sexuelle

Outils des médias afin qu'ils produisent une information objective et exempte de sexisme et de préjugés sur la thématique, compte tenu du rôle central qu'ils jouent dans la compréhension populaire du phénomène des agressions sexuelles et pour qu'ils mettent de l'avant des ressources appropriées et accessibles.

Réalisations

Trousse-média

- Une trousse-média accessible en ligne et portant sur les agressions sexuelles a été réalisée par l'Institut national de santé publique du Québec, qui en assurera la mise à jour, et ce, pendant 2 années;
- Des actions à réaliser afin de s'assurer d'une diffusion adéquate de cette trousse ont été déterminées grâce aux démarches de cette étude réalisée sur le traitement médiatique des agressions sexuelles.

MESURE 83

ADAPTER LES OUTILS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LES AGRESSIONS SEXUELLES À L'INTENTION DES PERSONNES AYANT UN HANDICAP VISUEL

Groupe cible: les personnes ayant un handicap visuel

Responsable: SCF

Partenaires: organismes communautaires

Adapter le dépliant d'information grand public déjà existant sur les agressions sexuelles aux personnes ayant un handicap visuel: document en braille abrégé, en gros caractères et audio sur support DC.

Réalisations

Brochure et dépliant adaptés

- La brochure *Les agressions sexuelles existent et marquent profondément* ainsi que le dépliant *La violence conjugale est inacceptable. Brisons le silence* ont été adaptés en braille, en gros caractères ainsi qu'en version audio sur support CD afin de favoriser leur consultation par les personnes ayant un handicap visuel;
- Plus de 200 exemplaires de chacune de ces publications ont été distribués, entre autres dans les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle ou de violence conjugale et les organismes œuvrant auprès des personnes handicapées.

MESURE 84

SOUTENIR LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DES GROUPES DE FEMMES À L'OCCASION DES JOURNÉES D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Groupe cible: la population

Responsable: SCF

Partenaires: groupes de femmes

Soutenir les partenaires du gouvernement au Québec qui traditionnellement animent les Journées d'action contre la violence faite aux femmes ainsi que la Fédération des femmes du Québec dans la réalisation de projets ponctuels.

Réalisations

13 subventions visant à soutenir les activités de sensibilisation ont été versées aux organismes suivants:

- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes;
- Comité des 12 jours d'action (représenté par la Fédération des femmes du Québec en 2011-2012 et en 2012-2013 et par la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes en 2013-2014).

Communications réalisées

- Un site Web dédié aux 12 jours d'action a été mis en ligne;
- Un site Web consacré à des témoignages de femmes victimes de violence conjugale a été créé;
- Des capsules, des outils d'éducation et de sensibilisation ainsi que plusieurs activités de sensibilisation, de promotion, de relations médias sur les plans provincial, régional et local ont été réalisés.

Ruban blanc

- Quelques centaines de rubans blancs en forme de « V » inversé pour dire « Non à la violence » ont été distribués annuellement aux ministères et aux organismes partenaires et à leurs réseaux.

Objectif 5.2 : Prévenir et contrer l'exploitation sexuelle, la traite des femmes et les autres problématiques de violence en émergence

MESURE 85

SOUTENIR LES INITIATIVES QUI ONT POUR OBJET D'ÉVEILLER L'ESPRIT CRITIQUE DEVANT LES MANIFESTATIONS DE SEXISME ET DE SEXUALISATION DE LA SOCIÉTÉ, DE FAÇON À PRÉVENIR L'EXPLOITATION SEXUELLE

Groupe cible : les jeunes, la population, les médias

Responsable : SCF

Partenaires : CLES et Y des femmes de Montréal

Contrer la production et la diffusion d'images sexistes véhiculées dans les médias, de façon à prévenir l'exploitation sexuelle.

Réalisations

Projet Déconstruire le sexisme de la CLES

- Développement d'une trousse éducative pour outiller les groupes et les individus âgés de plus de 15 ans à dénoncer la production et la diffusion d'images sexistes dans l'espace public.

Capsules de la Y des femmes de Montréal

- Des capsules vidéo visant la sensibilisation des parents aux impacts négatifs des phénomènes de sexualisation de l'espace public et du sexisme dans les médias sur les enfants ont été élaborées et lancées.

Projet Hypersexualisation, cyberharcèlement et rapports égalitaires de la Y des femmes de Montréal

- Cette initiative en 2 temps visant à favoriser les relations saines et égalitaires entre les filles et les garçons de 14 à 17 ans et joignant un minimum de 300 jeunes de 14 à 17 ans (ateliers de sensibilisation et ateliers de suivi) a été financée dans le cadre du plan d'action. L'élaboration d'un guide d'animation a également été convenue.

Forums sur l'hypersexualisation

- 2 forums sur l'hypersexualisation ayant permis de mieux comprendre ce phénomène et de faire ressortir ses nombreux effets ont été tenus à Laval et dans la région de la Capitale-Nationale, rejoignant au total plus de 200 personnes.

Projet Sortir de la prostitution: expériences et défis de la Maison de Marthe, en partenariat avec la CLES

- Tenue d'une conférence publique, à laquelle ont assisté plus de 250 personnes, visant à les informer et à les sensibiliser aux réalités de la prostitution ainsi qu'à la nécessité de soutenir des projets d'aide aux femmes victimes inspirés des modèles nordiques.

Actions régionales

- Des actions régionales sur l'hypersexualisation ont été soutenues dans le cadre des ententes spécifiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, dont un colloque sur l'hypersexualisation, *Le sexe, j'en parle comment?*, qui a réuni dans la région de la Chaudière-Appalaches plus de 150 intervenantes et intervenants.

MESURE 86

SENSIBILISER LA POPULATION POUR PRÉVENIR L'EXPLOITATION SEXUELLE ET VENIR EN AIDE AUX FEMMES QUI VEULENT QUITTER LE MILIEU DE LA PROSTITUTION

Groupe cible : les victimes d'exploitation sexuelle

Responsables : MSP et SCF

Collaborateurs : MSSS, MTESS, MJQ, DPCP, SAA, MIDI, MEESR et MAMOT

Partenaires : organismes communautaires spécialisés dans la prévention de la violence faite aux femmes et la problématique de l'exploitation sexuelle, et ENPQ

Proposer des actions en vue de contrer l'exploitation sexuelle, qui inclut l'hypersexualisation, la prostitution de même que la traite des femmes à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Réalisations

Comité interministériel sur l'exploitation sexuelle

- 10 ministères et organismes forment le Comité interministériel sur l'exploitation sexuelle;
- 260 organismes et chercheuses et chercheurs invités ont participé aux consultations.

Phase préliminaire d'un projet pilote en préemployabilité pour les femmes ayant un vécu dans l'industrie du sexe

- Un soutien financier accordé à l'organisme CLES lui a permis de colliger diverses données concernant les besoins et les défis que les femmes qui ont réussi à sortir de l'industrie du sexe doivent affronter pour amorcer un travail de réappropriation de leur autonomie économique et de leur devenir.

Prévention de la prostitution

- Différents moyens de sensibilisation aux phénomènes de l'exploitation sexuelle, de la prostitution et de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle ont été mis en œuvre au cours des dernières années par les services de police à l'intention des équipes d'enquête et de patrouille.

MESURE 87

DOCUMENTER ET PRÉVENIR LA PROBLÉMATIQUE DE LA VIOLENCE COMMISE AU NOM DE L'HONNEUR

Groupe cible : les personnes immigrantes, particulièrement les femmes

Responsable : SCF

Partenaires : organismes communautaires

Réaliser une recherche visant à documenter l'ampleur du phénomène des violences liées au concept d'honneur au Québec, à analyser les programmes et les outils existant au Canada et dans d'autres pays occidentaux afin de prévenir et de contrer cette forme de violence faite aux femmes et aux filles, et à proposer des pistes d'action pour prévenir les violences commises au nom de l'honneur et pour venir en aide aux femmes et aux filles qui les subissent.

Réalisations

- Le Conseil du statut de la femme (CSF) a examiné la question des crimes dits d'honneur;
- Le CSF a dévoilé l'avis *Les crimes d'honneur: de l'indignation à l'action*;
- L'avis est à l'étude afin de dégager une proposition pour agir sur cette problématique.

ORIENTATION 6

VERS UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES FEMMES AUX INSTANCES DÉCISIONNELLES

Que ce soit dans les domaines politique, économique ou social, ou encore dans l'administration publique, on constate un déficit persistant du nombre de femmes dans diverses institutions ou à différents postes décisionnels. Or, le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes est une question de santé démocratique.

La sixième orientation du plan d'action s'intéressait à poursuivre le soutien d'initiatives de tous ordres qui pourront permettre d'atteindre la parité de représentation dans les lieux de pouvoir, entre autres dans un nouveau secteur d'intervention ciblé, soit celui des grandes entreprises privées.

Objectif 6.1 : Viser la parité de représentation dans les lieux de pouvoir

MESURE 88

METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS PRÉVUES DANS LE NOUVEAU PLAN D'ACTION 2010-2013 DE LA TABLE DES PARTENAIRES FEMMES ET POLITIQUE MUNICIPALE

Groupe cible : les femmes

Responsables : MAMOT et SCF

Partenaires : organismes gouvernementaux, institutionnels, communautaires et associatifs

Assurer la concertation de personnes agissant dans le milieu municipal ainsi que d'organisations assurant la promotion des droits des femmes au Québec afin d'optimiser les initiatives favorisant la participation des femmes à la politique municipale québécoise.

Réalisations

- 9 rencontres et une rencontre élargie de la Table des partenaires Femmes et politique municipale ont eu lieu;
- À l'occasion des élections municipales générales de 2013, la mise à jour du site Web a été effectuée, le guide *Mairesse ou maire, conseillère ou conseiller, pourquoi pas vous ?* a été revu et un portrait statistique de la présence des femmes à ces élections, incluant une évolution depuis 1980, a été mis en ligne, à même une liste de diverses publications;
- Un portrait des réseaux d'élues a été dressé;
- 131 participantes ont assisté au colloque *Mairesse ou conseillère: pourquoi pas vous?* et certaines d'entre elles se sont portées candidates aux postes de mairesse et de conseillère.

MESURE 89

ATTEINDRE LA PARITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET EN ASSURER LE MAINTIEN

Groupe cible : les femmes ayant la qualification voulue pour être administratrices

Responsables : MFQ et SES

Collaborateur : SCF

Voir à ce que soit respectée l'exigence de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État qui fixait au 14 décembre 2011 la date limite pour atteindre la parité entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration de l'ensemble des sociétés d'État, et qui prévoit aussi que cette parité soit maintenue à compter de cette date.

Réalisations

Atteinte de la parité

- En date du 14 décembre 2011, la proportion de femmes aux conseils d'administration des sociétés d'État était de 52,4% (141 femmes et 128 hommes).

Maintien de la parité

- La représentation des femmes aux conseils d'administration des sociétés d'État est passée de 48,3% à 50,8% entre le 31 mars 2011 et le 31 mars 2015, soit une augmentation de 5,2%.

MESURE 90

MAINTENIR LE SOUTIEN AU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT FEMMES ET GOUVERNANCE

Groupe cible: les femmes intéressées par un poste électif ou nominatif

Responsable: SCF

Partenaires: GFPQ et ENAP

Soutenir le Centre de développement femmes et gouvernance qui forme et accompagne des femmes susceptibles de s'engager à différents niveaux décisionnels publics et privés.

Réalisations

- 185 participantes au total ont bénéficié des 8 sessions de l'École Femmes et Démocratie;
- 699 femmes ont participé à l'une ou l'autre des 40 activités de formation du volet Développement des compétences;
- Au moins 200 femmes ont été jointes par une activité de réseautage, soit le colloque bisannuel et le congrès 2014;
- 36 femmes ont pris part à des activités d'accompagnement;
- 27% des répondantes à une étude d'impact, réalisée sur les activités du Centre de développement femmes et gouvernance, ont dit s'être présentées à des élections à la suite de leur participation.

MESURE 91

PROMOUVOIR LA PARITÉ DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES GRANDES ENTREPRISES PRIVÉES

Groupe cible: le milieu des affaires

Responsable: SCF

Collaborateur: MFQ

Partenaires: sociétés cotées en Bourse ayant leur siège social au Québec, grandes entreprises privées et AMF

Mandater une table de partenaires influents afin de définir une stratégie d'action pour augmenter la présence des femmes aux conseils d'administration des entreprises privées.

Réalisations

Table des partenaires influents

- La Table était coprésidée par M^{me} Monique Jérôme-Forget et M. Guy St-Pierre, et composée de personnalités du monde des affaires;
- La Table a émis ses recommandations dans la *Stratégie d'action de la Table des partenaires influents pour accélérer la progression des femmes dans la gouvernance des sociétés cotées*.

Moyens incitatifs proposés

- Un engagement volontaire des entreprises à se fixer des cibles de représentativité annuelles;
- Une invitation aux sociétés cotées à divulguer leurs objectifs et leur politique;

- La remise d'un prix aux entreprises s'étant distinguées soit par la présence des femmes dans leurs instances, soit par les progrès réalisés.

Résultats

- En 2012, sur les 60 grandes sociétés ciblées par la Stratégie, 18,8% des membres des conseils d'administration sont des femmes, alors qu'en 2013, 20,2% de femmes occupent ces sièges;
- L'Université Laval a été mandatée pour assurer un suivi de la situation des conseils d'administration des sociétés ciblées.

MESURE 92

ENCOURAGER UN MEILLEUR ÉQUILIBRE DANS LA REPRÉSENTATION DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES PARTENAIRES DU GOUVERNEMENT

Groupe cible: les partenaires du gouvernement

Responsables: SCF et MTO

Collaborateurs: autres ministères et organismes gouvernementaux

Partenaires: partenaires du gouvernement

Sensibiliser les instances régionales, entre autres les conseils d'administration des centres locaux de développement, les unités régionales de loisir et de sport, les conseils régionaux de l'environnement et les associations touristiques régionales, à l'importance d'inclure davantage de femmes dans le processus décisionnel.

Réalisations

Sensibilisation aux enjeux en égalité

- Rencontre d'une vingtaine de ministères et d'organismes par le biais du Réseau des responsables en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- Rencontre des membres des conférences administratives régionales de la Capitale-Nationale, du Centre-du-Québec, de Montréal, de Laval, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie et des Laurentides.

Nombre de femmes aux conseils d'administration en 2009 et en 2014⁴

- Centres locaux de développement: 28,8% et 32,4%;
- Unités régionales de loisir et de sport: 28,9% et 35,1%;
- Conseils régionaux de l'environnement: 33,5% et 32,3%;
- Associations touristiques régionales: 36,1% et 42,3%.

MESURE 93

MAINTENIR LE PROGRAMME À ÉGALITÉ POUR DÉCIDER

Groupe cible: les femmes

Responsable: SCF

Poursuivre le soutien de projets menés par des organismes à but non lucratif et qui ont pour objet de favoriser l'augmentation du nombre de femmes occupant des postes de décision dans les instances locales et régionales.

4. Conseil du statut de la femme. (2014). *Présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs*.

Réalisations

Appel de projets 2011-2014

- 30 projets pluriannuels ont été financés, dont 5 projets nationaux et 25 projets régionaux;
- Toutes les régions du Québec étaient représentées dans les projets retenus, à l'exception du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui n'a déposé aucun projet.

Appel de projets 2014-2015

- 15 projets annuels ont été financés dans 13 des 17 régions du Québec;
- 2 des projets prenaient respectivement en compte les réalités vécues par les femmes immigrantes et les femmes autochtones.

Évaluation

- Une évaluation ministérielle du programme À égalité pour décider est attendue en 2015.

MESURE 94

RECENSER LES BESOINS PARTICULIERS DES ÉLUES MUNICIPALES AU REGARD DE SITUATIONS PROBLÉMATIQUES QUE POURRAIENT VIVRE CERTAINES D'ENTRE ELLES ET METTRE EN PLACE, LE CAS ÉCHÉANT, DES MESURES APPROPRIÉES

Groupe cible: les élues municipales

Responsable: SCF

Collaborateurs: DGEQ et MAMOT

Partenaires: FQM et UMQ

Documenter les difficultés que des élues municipales rapportent avoir vécues dans leur milieu, à différentes occasions, et proposer des solutions.

Réalisations

Sondage

- Un sondage recensant certaines situations problématiques a été mené et indique qu'au moins 30% des femmes élues municipales au Québec, plus particulièrement les mairesses, sont touchées par les situations de discrimination, de harcèlement psychologique, d'intimidation, de menaces ou de voies de fait.

Mesures

- Une section traitant de l'intimidation et de la violence à l'encontre de personnes élues municipales, dans le cadre de la mise à jour du *Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux* du MAMOT, a été intégrée;
- Les activités de formation développées par l'UMQ et la FQM, et destinées aux personnes élues, couvrent les situations problématiques mises en lumière dans le sondage;
- La Sûreté du Québec a mis de l'avant le *Plan de lutte contre l'intimidation des élues et des élus*, qui a comme objectif d'inciter les personnes élues, les gestionnaires et les autres employées et employés des municipalités à dénoncer les actes de violence et d'intimidation dont elles et ils peuvent être victimes.

ORIENTATION 7

POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS TOUTES LES RÉGIONS, EN TENANT COMPTE DE LEURS SPÉCIFICITÉS

Les problématiques quant à la situation des femmes divergent d'une région à l'autre. Le diagnostic régional en matière d'égalité de même que les champs d'action prioritaires doivent ainsi être déterminés par les partenaires visés. Certaines préoccupations sont tout de même partagées dans plusieurs régions.

La septième orientation du plan d'action s'intéressait à prendre en considération les spécificités régionales dans la mise en œuvre de l'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à cette échelle, tout en prenant en compte la possibilité d'exporter des exemples gagnants d'une région à l'autre. Elle visait également à accompagner et à soutenir les instances régionales ou locales dans leurs responsabilités de gouvernance en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette approche territoriale et partenariale a été concluante à ce jour en suscitant la mise sur pied et la réalisation de centaines de projets régionaux pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Objectif 7.1: Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance locale et régionale

MESURE 95

FAVORISER LA RÉALISATION DE PROJETS RÉGIONAUX EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES PAR LA CONCLUSION D'ENTENTES AVEC DES PARTENAIRES LOCAUX ET RÉGIONAUX, NOTAMMENT LES CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS

Groupe cible: les femmes

Responsable: SCF

Collaborateur: MAMOT, directions régionales des ministères et des organismes

Partenaires: CRE, municipalités, forums jeunesse régionaux, groupes de femmes, ASSS et commissions scolaires

Conclure des ententes avec les partenaires régionaux et locaux intéressés en conservant une formule souple permettant de respecter les particularités de chacune des régions du Québec, afin de réaliser des projets pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Réalisations

Ententes en matière d'égalité

- 21 ententes régionales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ont été conclues en 2011-2012 avec les CRE et leurs partenaires, dont la plupart d'une durée de 4 ans;
- 2 nouvelles ententes ont été conclues dans les régions de la Capitale-Nationale et de l'Outaouais en 2013-2014, en plus d'une nouvelle dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en 2014-2015.

Partenaires

- Ces ententes ont été conclues en collaboration avec le MAMOT et d'autres partenaires gouvernementaux;
- Une quinzaine de partenaires de différentes régions ont participé, pour un total de plus de 70 partenaires à travers le Québec.

Exemples de projets porteurs

- Plus de 5 000 jeunes de 3^e et de 4^e année ont reçu l'outil de littérature jeunesse *Une drôle de fête pour Alice et Thomas*, visant la prévention de l'hypersexualisation chez les enfants, créé par le Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches;
- 1 078 jeunes au total ont assisté aux 18 représentations de la pièce de théâtre interactive *L'Hyper Talk Show*, visant à démystifier le phénomène de l'hypersexualisation dans la région de l'Outaouais et à le contrer;
- Le projet Cravates roses de la CRE de Montréal a permis de sensibiliser les entreprises montréalaises aux avantages d'une gouvernance paritaire, de cibler leurs besoins et de les outiller pour leur permettre d'oser la parité;
- 4 capsules-chocs visant à sensibiliser la population aux enjeux spécifiques de la santé des femmes ont été élaborées et mises en ligne par la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie;
- Un guide de planification financière destiné aux femmes qui souhaitent en apprendre davantage sur les finances, distribué à 1 500 exemplaires dans plus d'une vingtaine d'organismes de la région, a été préparé par le Fonds d'emprunt des Laurentides;
- Le projet Rapport égalitaire?, un site Web sur les relations amoureuses saines et égalitaires à l'intention des jeunes, des adultes, des membres du personnel enseignant et des milieux de travail, a été réalisé par la Maison des femmes de Baie-Comeau.

MESURE 96

SENSIBILISER LES CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS ET LES MUNICIPALITÉS À L'ADOPTION ET À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE D'ÉGALITÉ ET D'ÉQUITÉ, ET LES ACCOMPAGNER DANS CETTE DÉMARCHE

Groupe cible : les femmes

Responsables : MAMOT et SCF

Partenaires : CRE, neuf grandes villes, municipalités et MRC

Miser sur le rôle que peuvent jouer les CRE et les municipalités dans divers champs d'action relatifs à l'égalité en les soutenant dans l'adoption et la mise en œuvre d'une politique d'égalité et d'équité ainsi qu'en les accompagnant dans différents projets novateurs et mobilisateurs.

Réalisations

Sensibilisation et adoption de politiques

- 100% des CRE (21) ont été sensibilisées à l'inclusion d'actions en matière d'égalité dans leur plan quinquennal de développement et à l'adoption d'une politique d'égalité;
- 17 CRE ont adopté une politique d'égalité;
- 11 CRE ont assuré la mise en œuvre de leur politique d'égalité;
- 4 CRE ont élaboré un plan d'action spécifique découlant de leur politique d'égalité.

Actions municipales

- Environ 500 exemplaires du dépliant promotionnel *L'égalité au cœur des municipalités* ont été distribués;
- Un atelier faisant la promotion des politiques d'égalité s'est tenu lors des Assises annuelles 2012 de la FQM;
- Une présentation des politiques d'égalité a été effectuée au Comité femmes et gouvernance locale de l'UMQ;
- Une table ronde d'information sur les politiques d'égalité municipales a eu lieu lors de la rencontre élargie de la Table des partenaires Femmes et politique municipale en 2014.

MESURE 97

FAVORISER L'ÉCHANGE D'INFORMATION SUR LES PRATIQUES GAGNANTES RÉALISÉES À L'ÉCHELLE NATIONALE, RÉGIONALE ET LOCALE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Groupe cible: les partenaires locaux et régionaux ainsi que les personnes élues ou gestionnaires

Responsable: SCF

Partenaires: CRE, municipalités, tables de concertation en matière de condition féminine, Réseau des responsables en matière d'égalité entre les sexes, Réseau des répondantes à la condition féminine du MAMOT

Faire rayonner les projets en matière d'égalité réalisés en vertu des ententes régionales et des politiques d'égalité des différentes régions du Québec.

Réalisations

Moyens mis en œuvre

- 3 rendez-vous ayant pour but de réunir les partenaires régionaux engagés dans des actions visant l'égalité en lien avec la politique gouvernementale ont été tenus;
- Un *Répertoire des actions présentées lors des Journées régionales Égalité 2009-2010* a été diffusé et une cartographie interactive Web de certains projets régionaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a été réalisée;
- La mise à jour du site Web présentant de l'information sur les partenaires régionaux du SCF et sur les projets en découlant a été réalisée annuellement.

MESURE 98

MAINTENIR LES ENTENTES DE SERVICE AVEC LE RÉSEAU ET LES TABLES RÉGIONALES DE GROUPES DE FEMMES

Groupe cible: les femmes, les partenaires régionaux et locaux

Responsable: SCF

Partenaires: tables régionales de groupes de femmes et leur réseau

Permettre aux tables régionales de groupes de femmes et à leur réseau de poursuivre leurs activités de sensibilisation auprès des instances locales et régionales afin que ces dernières intègrent l'égalité.

Réalisations

Ententes

- 17 ententes quadriennales (2011-2015) ont été signées avec les tables régionales de groupes de femmes;
- Une entente avec le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec a été signée;
- Ces ententes de services visent à faire progresser l'égalité dans toutes les régions du Québec, en cohérence avec la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

MESURE 99

FAVORISER L'ÉMERGENCE D'ACTIONS JEUNESSE CONCERTÉES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES DIFFÉRENTES RÉGIONS DU QUÉBEC

Groupe cible: les jeunes

Responsable: SCF

Collaborateur: SAJ

Partenaires: TCFJRQ et forums jeunesse régionaux

Consolider un partenariat régional structurant afin d'échanger et de développer des actions jeunesse porteuses pour l'égalité dans les différentes régions du Québec.

Réalisations

Bilan

- Le *Bilan des actions issues des ententes intervenues entre les forums jeunesse régionaux du Québec et le Secrétariat à la condition féminine* a été produit, indiquant que près de 30 000 jeunes ont été touchés par plus de 230 actions menées dans le cadre de ces ententes conclues en 2010-2011.

Projets jeunesse concertés

- Le projet pilote Roxane de la Maison d'hébergement Équinoxe a permis le déploiement d'un outil de prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes dans un milieu autochtone, en Abitibi-Témiscamingue;
- 8 ateliers de formation accompagnés d'un guide ont servi à sensibiliser et à outiller les entraîneurs d'athlètes féminines à répondre aux besoins spécifiques de cette clientèle grâce au projet Formation d'entraîneurs pour clientèle féminine de Loisir Sport Outaouais;
- Un fonds d'initiatives en égalité pour les jeunes de 12 à 17 ans en milieu scolaire a été mis sur pied dans 4 régions du Québec, soit le projet L'égalité entre les femmes et les hommes chez les jeunes de la TCFJRQ en collaboration avec plusieurs forums jeunesse régionaux;
- Le projet concerté sur la persévérance scolaire Enjeux et perspectives d'intervention chez les filles et les garçons a démarré au Réseau réussite Montréal en collaboration avec Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles;
- Une recension d'outils développés dans les régions faisant la promotion des rapports égalitaires a été effectuée afin de bonifier le portail Web sur les stéréotypes sexuels en développement au SCF.

MESURE 100

SENSIBILISER DES STRUCTURES RÉGIONALES AYANT UN IMPACT SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, NOTAMMENT CELLES QUI TRAVAILLENT SUR LA PAUVRETÉ, À TENIR COMPTE DE L'ÉGALITÉ DANS LEURS TRAVAUX

Groupe cible: les femmes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

Responsable: SCF

Collaborateurs: MTESS et directions régionales des ministères et des organismes

Partenaires: CRE

Inciter certaines structures régionales rattachées à des missions ministérielles à tenir compte de l'égalité entre les sexes.

Réalisations

5 structures régionales ont été identifiées et sensibilisées à tenir compte de l'égalité dans leurs travaux:

- CRE;
- Agences de la santé et des services sociaux (récemment réformées en centres intégrés de santé et de services sociaux);
- MEESR;
- Carrefour action municipale famille;
- 7 conférences administratives régionales.

MESURE 101

PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES BESOINS SPÉCIFIQUES DES IMMIGRANTES DANS LES ENTENTES DE RÉGIONALISATION CONCLUES PAR LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES AVEC LES CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS, LES MUNICIPALITÉS ET LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

Groupe cible : les immigrantes

Responsable : MIDI

Partenaires : CRE, municipalités et OBNL

Augmenter significativement le nombre d'ententes qui prévoient des actions dirigées spécialement vers les femmes immigrantes, parmi les ententes de régionalisation visant à soutenir les actions concertées des partenaires locaux et régionaux, en vue d'accroître l'apport de l'immigration au développement démographique, économique et social du Québec.

Réalisations

- Une disposition relative à l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) a été intégrée dans chacun des programmes d'intégration et de relations interculturelles et se reflète dans les ententes signées;
- Des projets s'adressant spécifiquement aux femmes ont été financés, entre autres, dans le cadre d'ententes spécifiques, d'ententes avec certaines villes et d'ententes avec la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, tenant compte d'une ADS;
- Le programme Réussir l'intégration permet le financement de 5 organismes qui ont une approche plus spécifique envers les femmes;
- Le Projet sur la situation des femmes immigrées et racisées au Québec de la TCRI a été soutenu dans la foulée des États généraux sur la situation des femmes immigrées et racisées. Au total, 17 projets ont été financés : 1 projet national, 5 projets à Montréal et 11 autres projets régionaux.

MESURE 102

MAINTENIR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE CONCERNANT LES PROJETS RÉGIONAUX EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Groupe cible : les femmes élues et les candidates à des postes électifs

Responsable : MAMOT

Partenaires : milieux locaux et régionaux

Soutenir des projets émanant de groupes locaux et régionaux concernant les femmes qui participent à la politique municipale afin de permettre, notamment, de réaliser des activités d'information, de formation, de réseautage, de mentorat et d'animation concernant l'engagement des femmes en politique municipale dans toutes les régions du Québec, à l'exception des territoires de l'Administration régionale Kativik et du Gouvernement de la nation crie.

Réalisations

- 49 protocoles d'entente signés visant un projet d'égalité dans le cadre de ce programme;
- 18 territoires de CRE ayant bénéficié de l'aide financière dans le cadre de ce programme.

CONCLUSION

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 est le second mis en œuvre dans le cadre de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

Dans ce plan d'action, le gouvernement concrétise son action par la réalisation de 102 mesures rejoignant sept orientations. Les six premières orientations découlent directement de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Une septième a été ajoutée lors de la conception du deuxième plan d'action afin de prendre en compte la mise en œuvre de la politique gouvernementale en région.

Constats et avancées

Les constats dont fait état ce bilan révèlent un engagement collectif à l'origine d'avancées. Le fait que la majorité des mesures prévues initialement ait en très grande partie été complétée démontre la réussite globale de la démarche. Le gouvernement souhaitait que ces actions soient réalisées à 80% et ses attentes ont été dépassées avec un degré de réalisation de 83,6%.

Parmi les innovations que ce bilan dénombre, soulignons la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée, dont le plan d'action a été entièrement mené au cours de la période 2011-2015. De plus, la mise en œuvre du nouveau Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction marque un pas vers des changements de pratiques qui, on peut le penser, seront porteuses de transformations des mentalités dans le milieu comme dans la population. De même, le lancement d'une norme en conciliation travail-famille vient marquer une première et laisse présager une adaptation de la part des organisations qui serait bénéfique tant aux pères qu'aux mères. Des avancées en matière de violence faite aux femmes sont aussi à souligner, entre autres la publication d'un avis sans précédent au pays documentant l'ampleur du phénomène des violences liées au concept d'honneur et pour lequel le Conseil du statut de la femme a été mandaté en novembre 2011 par sa ministre responsable. Enfin, force est de constater qu'une grande énergie a été investie afin de favoriser la participation des femmes aux postes décisionnels.

Les avancées réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action ont concerné les dix-sept régions du Québec. Les problématiques quant à la situation des femmes étant influencées par les spécificités régionales, l'approche territoriale et partenariale a été prise en compte dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ajoutons que des mesures complémentaires ont été financées sans avoir été annoncées à l'origine dans le plan d'action. Parmi celles-ci figurent deux recherches d'envergure conduites en collaboration avec le FRQSC, deux recherches en matière de violence faite aux femmes, une campagne de sensibilisation des personnes élues, un sondage auprès des pères ayant eu recours au Régime québécois d'assurance parentale.

Défis persistants

Au regard de ces quatre années, certains défis demeurent. Mentionnons la poursuite de la promotion des rapports égalitaires, et ce, très tôt dans l'accompagnement des enfants, en vue de contribuer à diversifier les rôles sociaux. De plus, certaines expériences nous confirment qu'il demeure nécessaire de travailler en termes de sensibilisation à l'égalité, notamment.

Il est impératif d'agir dans un avenir rapproché sur certains enjeux prioritaires, soit les domaines concernant les comportements égalitaires et la lutte aux stéréotypes sexuels et sexistes, les choix de carrière, la mixité en emploi, l'équité économique entre les femmes et les hommes, la conciliation des responsabilités familiales, sociales et professionnelles ou scolaires, sans oublier la participation des femmes et des hommes aux lieux de pouvoir et d'influence. La perception socialement admise de l'égalité déjà là tend à remettre en question le besoin d'investir des efforts afin d'atteindre une réelle égalité. Pourtant, une égalité de fait entre les femmes et les hommes profiterait à toutes et à tous, tant en termes de valeurs démocratiques et de justice sociale que de prospérité économique.

Poursuites

Afin d'évaluer les avancées en matière d'égalité, le gouvernement s'est engagé à déposer à l'Assemblée nationale un document statistique sur l'évolution de la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce document, qui présente un ensemble d'indicateurs et de faits statistiques permettant d'évaluer l'état de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec et d'en mesurer l'évolution dans le temps, a été actualisé en 2015.

L'ensemble des démarches jusqu'à maintenant inscrites dans la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, témoigne d'une volonté d'offrir au Québec une société égalitaire. Le gouvernement propose maintenant à ses partenaires, comme à l'ensemble de la société, de bâtir sur ces avancées qu'il faut à tout prix maintenir. En s'inscrivant comme partie prenante de la grande démarche sociétale vers l'égalité entre les femmes et les hommes, les Québécoises et les Québécois poussent à la roue pour qu'un jour, l'égalité de droit devienne une égalité de fait.

*Secrétariat
à la condition
féminine*

Québec 